

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 15/12/2023

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 décembre 2023

Dossier n° 5

Objet de l'affaire : Adoption de la stratégie agricole et pêche à l'horizon 2030

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 3232-1-2,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe),

VU la convention en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'aquaculture, de la forêt et de l'agroalimentaire conclue avec la Région Occitanie en date du 31 mars 2023,

CONSIDERANT que, bien que privé par la loi NOTRe de 2016 d'une capacité d'intervention directe auprès des acteurs privés du champ économique, le Département de l'Aude demeure un acteur majeur de son économie, à dominante rurale et résidentielle.

Au travers de sa politique d'investissement, tant pour ses propres équipements que dans l'accompagnement d'autres institutions publiques, il contribue au maintien et au renforcement de l'économie locale, au soutien de ses acteurs et à la préservation de l'emploi local.

CONSIDERANT que grâce à ses interventions dans le champ des solidarités humaines, le Département reste bien évidemment un acteur essentiel de l'économie puisque les allocations individuelles de solidarité qu'il verse à ceux qui en ont besoin, l'accompagnement des structures d'accueil des publics en difficulté ou en perte de dépendance (établissements de l'aide sociale à l'enfance, d'hébergement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, etc.) représentent un autre levier sur lequel s'appuie notre économie.

CONSIDERANT que le Département est aussi acteur stratégique de l'économie audoise dans son engagement constant en direction des deux secteurs économiques majeurs de notre territoire : le tourisme et l'agriculture.

Cette session marque le renouvellement des deux stratégies d'accompagnement et de développement de ces secteurs essentiels.

CONSIDERANT qu'elles s'inscrivent dans un contexte particulier. Nées au sortir d'une crise sanitaire, elles veulent surtout participer pleinement à cette dynamique plus large des mutations et des transitions nécessaires à la création d'un nouveau modèle plus résilient, plus respectueux de l'environnement et capable d'intégrer pleinement les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique, du maintien de la biodiversité et du respect du vivant.

Respectueux des acteurs institutionnels et privés qui œuvrent dans le champ du tourisme et de l'agriculture, conscients de leurs propres enjeux, le Département entend, avec ces deux stratégies, aiguiller, orienter et mieux faire connaître ses objectifs et actions en la matière.

CONSIDERANT que le schéma de développement touristique pour 2023-2028 et la stratégie agricole et pêche à l'horizon 2030 dont il se dote en ce 15 décembre 2023 constituent deux documents fondateurs. Inscrits l'un et l'autre dans la dynamique des actions passées, ils démontrent l'investissement majeur du Département pour le développement durable du territoire audois, et son implication affirmée dans le champ de l'économie.

CONSIDERANT que malgré les contraintes réglementaires liées aux aides économiques, le Département de l'Aude est un acteur majeur qui accompagne et soutient le secteur agricole depuis plusieurs années dans la limite de ses compétences fixées par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, supprimant la clause de compétence générale des Départements.

CONSIDERANT que, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, le Département peut, par convention avec la Région, en complémentarité des aides régionales, participer au financement de projets en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits des filières halieutiques.

CONSIDERANT que le Département a donc souhaité se doter d'une stratégie agricole et pêche qui permette, d'aider les professionnels à s'adapter aux enjeux climatiques en cours, tout en conservant une économie de proximité économiquement viable, non délocalisable et qui réponde aux besoins des audois en matière de sécurité alimentaire.

CONSIDERANT que le Département et ses partenaires se sont engagés dans une démarche de co-construction d'une vision stratégique de l'agriculture audoise de demain en réponse aux évolutions de l'environnement.

Cette stratégie a été construite avec l'ensemble des élus concernés tant du Département que de la Chambre d'agriculture. Elle s'est également appuyée sur les connaissances des diverses organisations professionnelles agricoles et du secteur de la pêche, partenaires déjà impliqués dans les nombreuses actions déjà portées par le Département de l'Aude. Les pistes de réflexion et les enjeux opérationnels ont servi à élaborer une stratégie appuyée par un plan d'actions réalistes et finançables à travers les partenariats européens et régionaux qui seront complétés par le règlement de subventions du Département.

CONSIDERANT que les analyses et les axes de la stratégie agricole et pêche sont issus des étapes de diagnostic, de bilan et de concertation ayant eu lieu au premier semestre 2023 pilotée par la commission Agriculture, Tourisme et Economie de proximité du Conseil départemental et ses services, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude et les diverses organisations professionnelles agricoles et du secteur de la pêche.

CONSIDERANT que cette stratégie s'articule autour de 5 axes déclinés en objectifs opérationnels :

- L'axe 1, « Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole », car la préservation du foncier agricole est une urgence et un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable.

- L'axe 2, « Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier », afin de traiter de la question de l'installation des agriculteurs et pêcheurs, du renouvellement de ces actifs et de leurs conditions d'exercice du métier.

- L'axe 3, « Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche », pour aider ces secteurs à faire face aux risques climatiques, sanitaires et environnementaux accrus et favoriser les productions et pratiques respectueuses de l'environnement.

- L'axe 4, « Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable », afin de renforcer les filières alimentaires locales en encourageant les circuits courts, la mise en réseau des acteurs, la structuration des filières, la commande publique et la promotion du « bien-manger audois ».

- L'axe 5, « Encourager l'innovation et la gestion raisonnée des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique », afin de répondre de manière résiliente et adaptative aux défis que pose le changement climatique, en assurant la disponibilité des ressources mais aussi encourager la synergie entre l'agriculture et la biodiversité.

CONSIDERANT que la stratégie proposée constitue un cadre de référence pour l'action du Département en matière d'accompagnement et de soutien aux activités de l'agriculture et de la pêche pour les cinq prochaines années. Cette politique fera l'objet d'un suivi et d'un bilan régulier permettant, le cas échéant, d'ajuster ou de rééquilibrer certaines priorités en fonction de l'évolution des contraintes réglementaires, budgétaires et plus généralement, pour tenir compte de l'évolution du contexte socioéconomique.

VU l'avis de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme

VU le rapport de la présidente du Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la stratégie agricole et pêche en pièce jointe de la présente délibération ainsi que le diagnostic annexé à celle-ci.

- **DELEGUE** à la Commission Permanente l'adoption du règlement des aides qui viendra appuyer cette stratégie.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE AGRICOLE ET PÊCHE A L'HORIZON 2030

Bien que privé par la loi NOTRe de 2016 d'une capacité d'intervention directe auprès des acteurs privés du champ économique, le Département de l'Aude demeure un acteur majeur de son économie, à dominante rurale et résidentielle.

Au travers de sa politique d'investissement, tant pour ses propres équipements que dans l'accompagnement d'autres institutions publiques, il contribue au maintien et au renforcement de l'économie locale, au soutien de ses acteurs et à la préservation de l'emploi local.

Grâce à ses interventions dans le champ des solidarités humaines, le Département reste bien évidemment un acteur essentiel de l'économie puisque les allocations individuelles de solidarité qu'il verse à ceux qui en ont besoin, l'accompagnement des structures d'accueil des publics en difficulté ou en perte de dépendance (établissements de l'aide sociale à l'enfance, d'hébergement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, etc.) représentent un autre levier sur lequel s'appuie notre économie.

Le Département est aussi acteur stratégique de l'économie audoise dans son engagement constant en direction des deux secteurs économiques majeurs de notre territoire : le tourisme et l'agriculture.

Cette session marque le renouvellement des deux stratégies d'accompagnement et de développement de ces secteurs essentiels.

Elles s'inscrivent dans un contexte particulier. Nées au sortir d'une crise sanitaire, elles veulent surtout participer pleinement à cette dynamique plus large des mutations et des transitions nécessaires à la création d'un nouveau modèle plus résilient, plus respectueux de l'environnement et capable d'intégrer pleinement les enjeux de la lutte contre le dérèglement climatique, du maintien de la biodiversité et du respect du vivant.

Respectueux des acteurs institutionnels et privés qui œuvrent dans le champ du tourisme et de l'agriculture, conscients de leurs propres enjeux, le Département entend, avec ces deux stratégies, aiguiller, orienter et mieux faire connaître ses objectifs et actions en la matière.

Le schéma de développement touristique pour 2023-2028 et la stratégie agricole et pêche à l'horizon 2030 dont il se dote en ce 15 décembre 2023 constituent deux documents fondateurs. Inscrits l'un et l'autre dans la dynamique des actions passées, ils démontrent l'investissement majeur du Département pour le développement durable du territoire audois, et son implication affirmée dans le champ de l'économie.

EDITO

En matière agricole, avec la viticulture, les grandes cultures, l'élevage, la polyculture maraîchère, l'arboriculture, et sa filière halieutique, l'Aude fait figure d'exception. Il est en effet est un des rares territoire d'Occitanie capable de proposer une palette aussi variée de productions à l'échelle d'un seul département.

Toutes ces filières qui cohabitent et se complètent sont notre force et notre richesse ; et si elles participent autant que le tourisme à notre économie, à notre art de vivre et à l'entretien de nos paysages, elles sont aujourd'hui confrontées à des défis grandissants.

Le tout premier, celui du climat. Avec une sécheresse exceptionnelle et des températures rarement atteintes, l'année 2023 finit de nous convaincre que nous sommes maintenant entrés dans une autre période. Celle des conditions climatiques extrêmes face auxquelles nous avons le devoir, à notre niveau d'actions et de compétences, d'accompagner les acteurs à s'y adapter durablement.

Le second, et non des moindres, celui de l'incertitude économique. Dans un contexte de crises géopolitiques sur lequel nous n'avons que peu de prise, ce n'est rien d'autre que la survie de nombreuses structures et d'exploitations audoises qui se trouvent menacées. Elles sont les premières à subir les conséquences des aléas économiques liés aux conflits en cours. Menacés au premier chef par l'inflation et la contraction de la demande beaucoup trop d'agriculteurs s'interrogent aujourd'hui sur l'avenir de leur métier.

Parce que nous voulons que l'agriculture et la filière halieutique continuent à jouer un rôle de premier plan dans le département, nous avons souhaité adapter nos réponses et moyens d'intervention.

Il nous fallait définir une nouvelle stratégie, c'est aujourd'hui chose faite.

Construite avec les professionnels et les audois, vous découvrirez dans ce document une série de dispositifs destinés à les accompagner sur le chemin de la résilience et de l'adaptation aux nouvelles façons de produire et de consommer à l'horizon 2030.

Des enjeux qui nous obligent à aller plus vite, plus loin et surtout ensemble.

Hélène SANDRAGNÉ
Présidente du Conseil Départemental de l'Aude

Table des matières

PRÉAMBULE.....	5
Objectifs et enjeux de ce présent document	5
Rappel du calendrier et de la démarche	5
1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	7
1.1 Carte d'identité de l'agriculture Audoise	7
1.2 Les grands domaines de production du territoire	7
1.3 Focus sur quelques thématiques.....	9
1.4 Les enjeux transversaux	10
2 - BILAN DES INTERVENTIONS DU DÉPARTEMENT	12
3 - STRATÉGIE AGRICULTURE ET PÊCHE 2030 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE.....	13
Préambule	
Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole	14
Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier.....	18
Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche.....	22
Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable.....	26
Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion raisonnée des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique.....	31
4 – MODALITES D'INTERVENTION ET ECHEANCIER PREVISIONNEL	37
5 - SUIVI ET ÉVALUATION	48

Préambule

Objectifs et enjeux de ce présent document

L'agriculture et la pêche audoises font face aux nombreux défis que représentent l'adaptation au changement climatique des pratiques et des cultures, la hausse des coûts d'exploitation et des intrants, les enjeux autour de la ressource en eau, le renouvellement des générations, la déprise agricole.... Afin de répondre à ces enjeux primordiaux, le Département de l'Aude a souhaité renouveler son soutien à ces deux secteurs clefs et construire avec eux une politique ambitieuse.

Ce document rassemble les analyses et les axes stratégiques issus des étapes de diagnostic, de bilan et de la concertation qui s'est déroulée au premier semestre 2023. Celle-ci a été pilotée par la Commission économie de proximité, agriculture et tourisme du Département de l'Aude, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles et de la pêche.

La stratégie proposée constitue un cadre de référence pour l'action du Département en matière d'accompagnement et de soutien aux activités de l'agriculture et de la pêche pour les cinq prochaines années. Cette politique fera l'objet d'un suivi et d'un bilan régulier permettant, le cas échéant, d'ajuster ou de rééquilibrer certaines priorités en fonction des contraintes réglementaires, budgétaires et plus généralement, pour tenir compte de l'évolution du contexte socioéconomique.

Rappel du calendrier et de la démarche

L'élaboration de la stratégie départementale agriculture et pêche s'est déroulée en plusieurs phases.

❖ Phase 1 : Lancement et travaux préparatoires

Cette première phase a permis :

- D'approfondir, de tester et de valider la méthodologie de travail et le calendrier d'intervention,
- De produire un état des lieux de l'agriculture et du secteur halieutique audois (réalisation de la chambre d'agriculture, cf. partie 1 du présent document),
- D'établir un bilan des actions menées par le Département dans le domaine agricole (cf. partie 2 du présent document).

❖ Phase 2 : Travaux de la Commission économie de proximité

Cette seconde phase a eu pour but :

- D'animer le travail de réflexion méthodologique de la Commission économie de proximité, agriculture et tourisme du 7 avril 2023 (méthode de concertation et de prospective pour le forum des acteurs du 15 mai) ;
- De préparer et d'animer le forum des acteurs du 15 mai 2023 ;
- De proposer une synthèse des débats et contributions.

❖ Phase 3 : Travaux de co-construction - Diagnostic, enjeux et élaboration des axes stratégiques

Le forum des acteurs de l'agriculture et de la pêche, qui s'est tenu le 15 mai 2023 à Carcassonne, a rassemblé plus de 80 participants : élus, agriculteurs et pêcheurs, administrations et acteurs de la société civile et des territoires. Chacun d'entre eux a été impliqué dans le travail de réflexion autour de cinq thèmes : le marché agricole, les revenus des exploitants, l'attractivité de la filière, l'écologie et les systèmes de production, ainsi que le secteur halieutique.

Les contributions (orales et écrites) des groupes et des participants ont fait l'objet d'une synthèse. Celle-ci a constitué un des matériaux de base pour l'élaboration de la stratégie (exemples d'actions, enjeux prioritaires à traiter, ...) pour l'agriculture et la pêche à l'horizon de l'an 2030.

Un Comité technique tenu le 8 juin 2023 avec des représentants agricoles et des techniciens du Département, suivi de la Commission économie de proximité réunie le 6 juillet avec les élus du Département ont permis de partager la synthèse du forum des acteurs et d'en dégager les premières pistes opérationnelles et stratégiques.

❖ Phase 4 : Rédaction et finalisation de la stratégie départementale et de son plan d'action

Les premières pistes opérationnelles et stratégiques ont été stabilisées en Comité technique et en Commission. La restitution des travaux lors de la Commission économie de proximité du 13 octobre, du comité technique du 16 octobre, du CESE du 17 octobre et du forum des acteurs du 30 octobre ont permis de conforter et d'enrichir la stratégie et son plan d'action.

Le présent document rend compte de la globalité de la démarche.

Figure 1 Schéma de la démarche d'élaboration de la stratégie agriculture et pêche

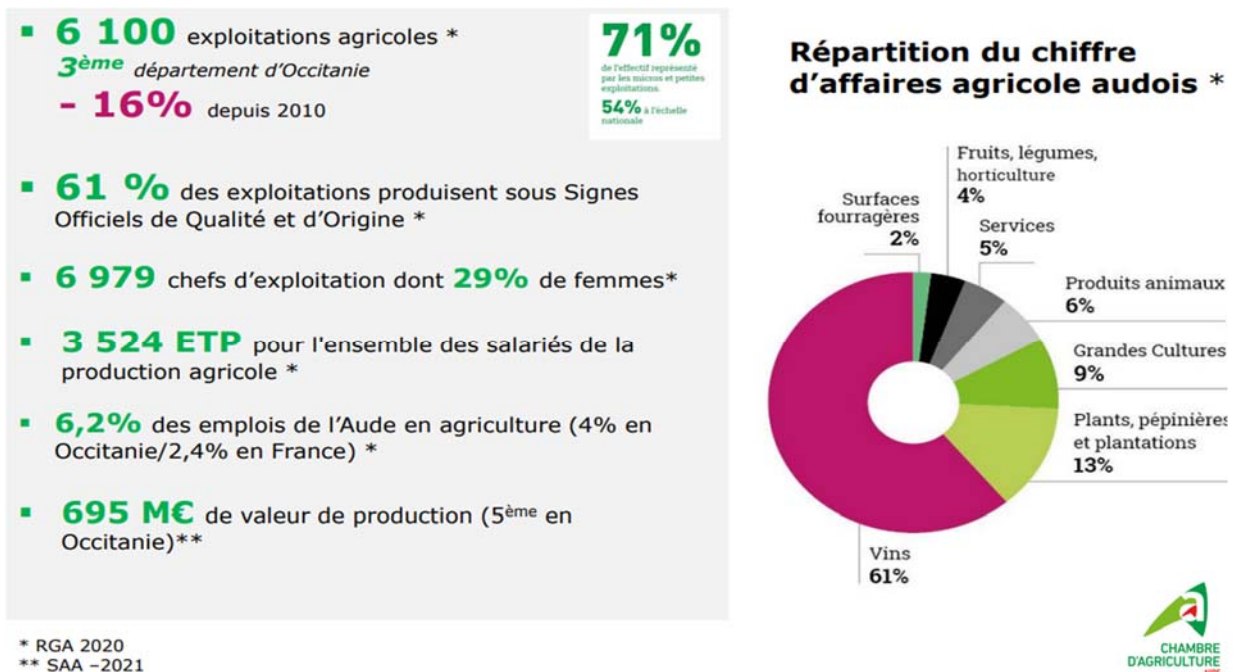


Ce travail a fait l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage méthodologique. Il a été confié à la société EDATER.

1 - Diagnostic territorial¹

1.1 Carte d'identité de l'agriculture Audoise

Figure 2 Carte d'identité de l'agriculture Audoise

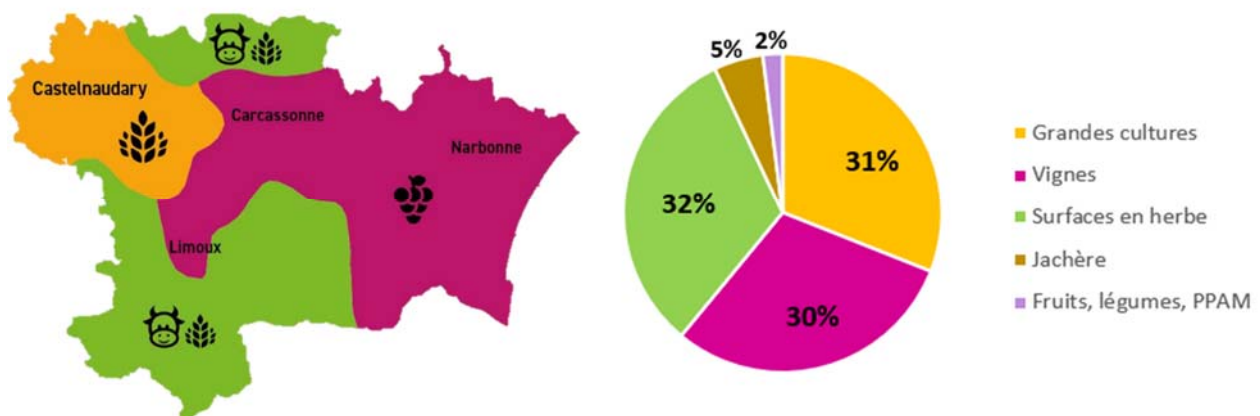


1.2 Les grands domaines de production du territoire

Le territoire Audois se distingue par son caractère rural ainsi que par sa mosaïque de milieux, comprenant plaines, montagnes, côteaux et littoral.

L'agriculture du territoire est structurée autour de quatre grands domaines de production : la viticulture, les grandes cultures, l'élevage et un ensemble constitué de l'arboriculture, du maraichage et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). La répartition des surfaces est présentée dans la figure ci-après.

Figure 3 Répartition des surfaces agricoles en 2020 par production



¹ La majorité des données (chiffres clefs, cartes, synthèses, etc.) utilisées dans cette partie sont extraites du diagnostic territorial réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Aude. Le cas échéant, les sources sont précisées.

La viticulture occupe une place centrale, représentant les 2/3 des exploitations agricoles et couvrant 30 % de la SAU (Surface Agricole Utile). Le département vend du vin de qualité puisque 90 % de la production bénéficie d'une appellation officielle. Cela lui confère la seconde place des départements d'Occitanie ayant le plus grand nombre d'exploitations commercialisant des produits viticoles sous « Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine » (SIQO). On constate une volonté des viticulteurs de s'impliquer dans des pratiques durables, en expérimentant de nouvelles méthodes et de nouveaux cépages. La viticulture demeure donc un pilier économique majeur avec des efforts constants visant à améliorer la qualité des produits, en dépit des défis auxquels le secteur fait face.

Les grandes cultures tiennent une place significative dans la production agricole du département. En effet, elles représentent 31 % de la SAU et 13 % des exploitations agricoles. La filière des grandes cultures dans l'Aude présente plusieurs atouts : une forte organisation de la filière, des pratiques d'irrigation qui permettent des cultures à forte valeur ajoutée, une résilience face aux aléas climatiques et un positionnement important sur le bio (17 % des surfaces cultivées en bio). Cependant, les marges et les résultats économiques restent faibles, les rendements irréguliers et la dépendance à l'irrigation posent des défis dans un contexte où les restrictions en eau sont de plus en plus récurrentes.

La 3^{ème} production agricole du département est l'élevage, avec 10 % des exploitations audoises orientées principalement vers ce secteur. La 1^{ère} filière du département à effectif constant reste le secteur bovins-viande. Par ailleurs, 45 % des surfaces et cultures fourragères sont biologiques ou en conversion. L'élevage joue un rôle essentiel dans le maintien et l'entretien des territoires et des environnements. Il bénéficie d'un laboratoire départemental d'analyse opérationnel. Cependant, quelques enjeux se profilent : le risque de décapitalisation de l'élevage qui pourrait s'intensifier, la menace de disparition des éleveurs bovins-lait en cas de restrictions sévères d'irrigation impactant la production de maïs fourrager, la nécessité de repenser certains points d'abreuvement, et enfin, la trop lente progression des projets d'installation d'éleveurs, parfois entravés par l'accès à l'eau qui reste limité.

Un quatrième ensemble regroupe l'arboriculture (1 831 hectares), le maraîchage (1 508 ha), les plantes aromatiques et médicinales (306 ha) et l'horticulture (10 ha). L'agriculture de la région a vu une augmentation des surfaces cultivées (à l'exception de l'horticulture) grâce à la diversification des cultures, aux nouvelles installations et à la réponse à la demande croissante en aval. Les agriculteurs se montrent particulièrement intéressés par l'arboriculture, cherchant des moyens de compléter leurs revenus tout en valorisant le patrimoine foncier. Cependant, les nombreuses cultures émergentes posent des défis techniques et la recherche de foncier adapté pour le maraîchage demeure une difficulté majeure.

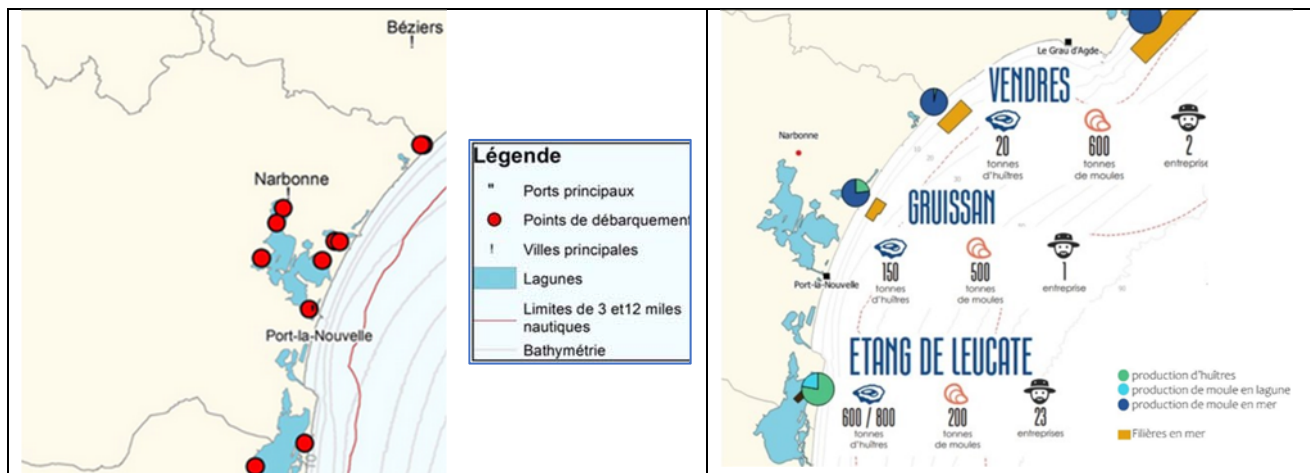
Aux côtés de l'agriculture, les activités de pêche professionnelle et conchylicoles (culture de coquillages, huîtres, moules...) sont présentes historiquement sur le littoral audois. Toutefois, depuis quelques années, la réduction des capacités d'exploitation et de commercialisation entraîne des pertes d'emplois et l'affaiblissement de ces filières. Le secteur présente cependant des atouts à valoriser, notamment, les stratégies d'adaptation des professionnels, un bassin de chalandise de proximité et le la criée de Port-La-Nouvelle².

² Source : projet de territoire du GALPA FEAMPA « Etangs, mer, Aude »

Figure 4 Localisation des activités pêche et aquaculture dans l'Aude

Circuits de distribution de la production de pêche

Conchyliculture (huîtres et moules en étangs ou en mer)



Source : Cepralmar, <https://www.cepralmar.org/conchyliculture/les-missions/> et <https://www.cepralmar.org/peche/les-missions/>

1.3 Focus sur quelques thématiques

1.3.1 Le renouvellement des générations

Dans l'Aude, la décennie entre 2010 et 2020 a été marquée par une réduction de 16 % du nombre total d'agriculteurs et d'exploitations, tandis que le nombre de chefs et co-exploitants agricoles est passé de 8 036 à 6 979, représentant une diminution de 13 %. Le secteur agricole Audois a également connu une réduction de sa main-d'œuvre totale, avec une diminution de 8 600 actifs et de 580 équivalents temps plein (ETP), soit une baisse de 6 %. Au total, la production agricole emploie 12 289 salariés, dont 1 839 sont des salariés permanents.

Par ailleurs, on constate que la population agricole est de plus en plus âgée avec 49 % de chefs et de co-exploitants agricoles de plus de 55 ans. En ce qui concerne l'installation, l'année 2020 a été marquée par 153 nouvelles affiliations à des Centres d'Exploitation. Le taux de remplacement s'élevait à 66 %.

L'évolution des profils des porteurs de projets dans l'agriculture est manifeste, mettant en avant une plus grande diversité, notamment avec une augmentation significative des hors cadre familial, des reconversions, et une augmentation des femmes au sein de ce secteur.

1.3.2 L'agro-environnement

Le secteur agro-environnemental dispose d'une multitude de leviers visant à promouvoir des pratiques plus durables :

- Le développement des pratiques agro-écologiques (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, lutte biologique des couverts, haies et agro-foresterie...) ;
- Les certifications environnementales (AB, HVE, Terra Vitis, Demeter, N&P....) ;
- Les démarches collectives, d'aménagement...

En 2021, le département de l'Aude comptait un total de 1 398 exploitations agricoles certifiées en Agriculture Biologique, selon les données de l'Agence Bio. Un nombre croissant d'exploitations agricoles dans l'Aude se sont engagées dans une démarche de certification environnementale, avec 2 103 exploitations en Haute

Valeur Environnementale (HVE), marquant une augmentation de 9 % entre 2022 et 2023. De plus, 481 exploitations dans le département de l'Aude se sont engagées dans la certification Terra Vitis.

Dans le département, 23 collectifs se sont engagés activement dans la transition agro-écologique. Entre 2015 et 2019, pas moins de 600 exploitations agricoles de l'Aude se sont engagées dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), démontrant une volonté de contribuer à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, 12 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont actuellement en cours de développement et 2 expérimentations de Paiement pour Service Environnementaux (PSE) en faveur de la qualité de l'eau sont en train d'être menées.

1.3.3 L'agriculture biologique

L'agriculture biologique dans le Département Audois c'est :

- 68 849 hectares de surfaces en biologique en 2022 (3^{ème} rang régional),
- 30,6 % des surfaces en biologique (3^{ème} rang régional),
- 1 475 fermes engagées en biologique en 2022 (4^{ème} rang régional),
- 23,7 % de fermes du département engagées en biologique (5^{ème} rang régional).

Le département de l'Aude a connu une croissance significative de l'agriculture biologique avec 2,9 fois plus de nombre d'exploitations biologiques entre 2010 et 2020.

1.4 Les enjeux transversaux

Les participants au forum des acteurs du 15 mai 2023 ont mis en exergue les principaux enjeux auxquels sont confrontés les secteurs agricoles et halieutiques.

Les enjeux identifiés par les participants du forum sur les 5 ateliers sont énumérés ci-dessous.

Marché de l'agriculture

1. La préservation d'une agriculture orientée vers des modèles durables et inscrite dans son territoire ;
2. L'adhésion des acteurs du marché à l'importance d'une économie agricole locale, diversifiée et respectueuse de l'environnement ;
3. Une gestion et un partage des ressources équilibrés ;
4. L'accompagnement des exploitations agricoles fragiles.

Revenu de l'exploitant

1. Une insécurité du revenu grandissante ;
2. Une augmentation du coût des intrants et de l'énergie ;
3. Un risque (captation du foncier) autant qu'une opportunité (complément de revenu possible) du développement des énergies renouvelables ;
4. Un besoin de maintien de l'agriculture plurielle et compétitive en s'appuyant si besoin sur la diversification mais qui nécessite une diffusion des progrès techniques et un soutien pour l'intégration des agriculteurs à leurs marchés ;
5. Une diminution de l'attractivité du territoire qui impact la dynamique du renouvellement des générations dans l'agriculture ;
6. Un besoin de sensibiliser la population sur les enjeux de l'agriculture locale et l'importance de soutenir les circuits courts et l'alimentation de qualité.

Attractivité de la filière

1. Une démobilitation des exploitants les plus âgés et un décrochage de certaines générations ;
2. Une perte d'attractivité du métier ;
3. Un besoin de pérenniser le métier et le revenu ;
4. Des gros capitaux difficiles à transmettre ;
5. Des difficultés d'accès au foncier qui limitent le renouvellement des générations ;
6. Une forte diminution de la main d'œuvre saisonnière ;
7. Une demande plus importante de qualification de la main d'œuvre ;
8. Un risque de perte du lien entre la population et les agriculteurs ;
9. Des difficultés à diversifier une production fortement basée sur des plantations pérennes (la vigne) ;
10. Une déprise vétérinaire importante.

Écologie et système de production

1. La raréfaction de l'eau ;
2. Un besoin de développer des systèmes de production adaptés à la raréfaction de l'eau et aux périodes de sécheresse ;
3. Une forte tension sociétale sur l'utilisation des intrants en raison de leurs effets négatifs sur l'environnement mais aussi en raison du poids financier qu'ils représentent ;
4. Des agriculteurs en demande d'appui technique pour tester de nouvelles pratiques et productions ;
5. Une surcharge du travail administratif ;
6. Une forte concurrence sur les marchés de fruits et légumes rendant difficile l'accès au marché ;
7. Des rendements agricoles de plus en plus contrastés (vulnérabilité des sols) ;
8. Un besoin de développer la production locale en évitant les transports émetteurs de GES ;
9. Un besoin de diversifier les productions agricoles pour permettre à la population de se nourrir localement ;
10. Une difficulté à promouvoir les changements de pratiques pour les exploitants agricoles proches de la cession de l'exploitation.

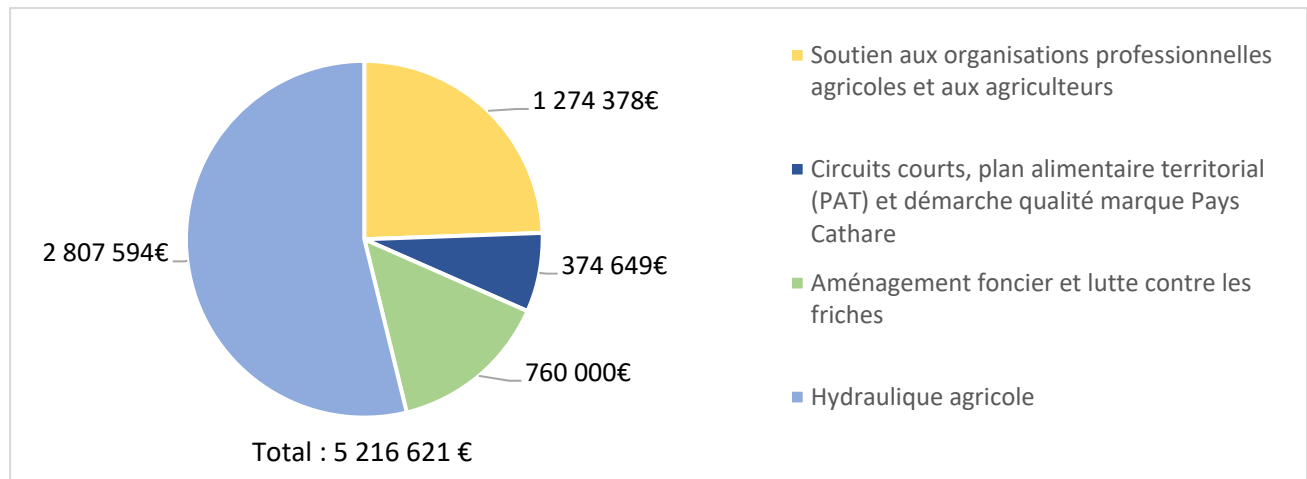
Secteur halieutique

1. Un déficit des connaissances des métiers du secteur halieutique ;
2. De fortes contraintes règlementaires ;
3. Un besoin de reconnaissance territoriale des filières ;
4. Des besoins de financement pour couvrir les coûts administratifs et de fonctionnement ;
5. Des difficultés pour le renouvellement du métier et la professionnalisation ;
6. Une concurrence entre les espaces maritimes et lagunaire (politiques sportives, éoliennes...) ;
7. Une dégradation de la qualité des eaux ;
8. Un réchauffement des eaux ;
9. L'assèchement des zones humides ;
10. Un développement des espèces invasives (exemple : crabe bleu).

2 - Bilan des interventions du Département

Le Département de l'Aude est un acteur majeur qui accompagne et soutient le secteur agricole depuis plusieurs années, dans un cadre réglementaire contraint. Ce soutien se reflète notamment dans l'allocation d'une enveloppe budgétaire dépassant 5 millions d'euros dans le domaine agricole pour l'année 2023 (Cf. figure 4 ci-dessous).

Figure 5 Répartition du Budget primitif 2023 dans le domaine agricole



Ces fonds ont été répartis stratégiquement pour des actions variées, dont plus de la moitié a servi à financer les actions hydrauliques agricoles.

Au regard du cadre d'intervention précédent, deux premiers enjeux transversaux apparaissent pour le déploiement de la prochaine stratégie :

- L'enjeu de l'articulation (synergies, complémentarité, etc.) des stratégies d'intervention départementale et régionale : le Conseil Départemental opère au sein d'un cadre réglementaire précis, avec des compétences spécifiques qui lui sont attribuées. Il est important de noter que les interventions du Département reposent sur une convention d'exercice de compétences partagées avec la Région Occitanie compétente en matière d'aides agricoles, halieutiques et rurales.
- Le renforcement de la communication et de la valorisation de l'action départementale : malgré des investissements et des efforts substantiels, les résultats de ces actions ne sont pas toujours suffisamment connus. La communication constitue un outil essentiel non seulement pour rendre compte des réalisations, mais aussi pour mobiliser dans les territoires, l'ensemble des acteurs autour des enjeux agricoles et halieutiques. Cette communication pourrait également servir de catalyseur pour promouvoir une agriculture durable et sensibiliser la population à des pratiques alimentaires responsables.

3 - Stratégie agriculture et pêche 2030 du Département de l'Aude

Par rapport aux compétences attribuées aux Conseils Départementaux en matière de politique agricole et halieutique, l'intervention du Département de l'Aude peut se traduire par cinq types de soutiens, dans le respect des compétences propres à la collectivité ou au travers de conventions et de partenariats avec la Région Occitanie et l'Etat, voire avec certains acteurs (Agence de l'eau, etc.). Le graphique ci-dessous permet d'identifier ces cinq leviers. En termes de moyens financiers, le département souhaite exprimer l'ambition de renouveler le même effort que sur la période précédente, en favorisant notamment l'effet levier démultiplicateur des fonds européens (FEADER, FEAMPA).

Figure 6 Leviers d'actions pour le département



Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole

A - Objectif stratégique

La préservation du foncier agricole est une urgence et un enjeu fort pour le maintien d'une agriculture durable. Cette orientation stratégique vise à répondre à de nouveaux défis environnementaux et sociétaux, tout en favorisant le développement d'une agriculture durable et résiliente. En accordant une attention particulière à la gestion de l'espace rural, cet axe cherche à prévenir des risques d'enfrichement et à protéger le foncier agricole. Dans cette perspective, des actions concertées seront entreprises pour mettre en valeur les espaces pastoraux et favoriser la réouverture des milieux tout en renforçant la prévention contre les incendies.

B - Objectifs opérationnels

1. Mettre en place les mesures de protection et d'aménagement foncier agricoles

Cet objectif opérationnel cherche à répondre à la diminution de la surface des terres agricoles (- 8 428 ha de SAU en 10 ans) à travers deux mesures :

1.1 Développer les mesures d'aménagement : AFAFE, échanges et cessions amiables des immeubles ruraux, terres incultes

Afin de réorganiser le parcellaire communal et améliorer les conditions d'exploitation des terres agricoles et forestières grâce à la restructuration foncière et au regroupement d'ilots d'exploitation, le Département continuera d'exercer sa compétence en matière d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE). Il jouera également son rôle au côté de l'Etat concernant la procédure « terres incultes ».

1.2 Soutenir les mesures de protection : ZAP – PAEN en accompagnement des collectivités

Afin d'agir en complémentarité avec sa compétence AFAFE, le Département souhaite soutenir le développement des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Il privilégiera le portage des ZAP et PAEN sous maîtrise d'ouvrage locale des communes, EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou collectivités et syndicats portants un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et pourra toutefois engager des PAEN sous maîtrise d'ouvrage départementale le cas échéant. Le département portera également une attention particulière au maintien de la vocation agricole des terres agricoles et notamment eu égard au développement de l'agrivoltaïsme qui est encore en phase d'expérimentation sans réelle retour d'expérience³

2. Remettre en culture les espaces stratégiques par la valorisation des friches à vocation agricole

Les friches agricoles représentent une problématique complexe pour le territoire Audois, avec jusqu'à 30 % de friches dans les zones agricoles (Grand Narbonne 2021). Le Département souhaite développer les actions pour éviter l'enfrichement des parcelles abandonnées.

2.1 Soutenir la production et mise à disposition d'une cartographie des friches

L'association OPenIG va produire deux couches géographiques d'occupation du sol sur la base des prises de vues aériennes de 2012 et de 2021 sur une étendue qui couvre les Pyrénées Orientales et l'Aude. L'objectif est de disposer d'une donnée exploitable par tous les acteurs de l'aménagement du territoire pour permettre de mieux mesurer l'étendue et l'impact des transformations en cours. Cette donnée permettra de mieux

³ cf action 2.2 Soutenir les projets d'expérimentation de l'axe 5

répondre aux enjeux actuels : enrichissement, risque incendie, zéro artificialisation nette, impact des inondations, développement des énergies renouvelables, dérèglement climatique etc. en constatant les évolutions récentes et en estimant mieux le potentiel d'adaptation.

Une fois ces données récoltées, le Département pourra également envisager d'accompagner l'élaboration d'une cartographie des potentialités agricoles (richesse agronomique, présence d'eau...)

2.2 Soutenir les opérations locales de reconquête de friches et d'aménagement du territoire dans une logique de développement territorial

Le Département souhaite soutenir les projets collectifs visant à l'aménagement du territoire et la reconquête de friches en s'inscrivant en cofinancement de l'Europe et de la Région sur le dispositif FEADER « coopération-ingénierie territoriale ».

2.3 Encourager les travaux d'équipement rural pour l'amélioration des terres incultes et la résorption des friches agricoles

Dans un contexte de déprise agricole (urbanisation, fermeture des milieux...), et face aux enjeux de souveraineté alimentaire, de protection contre le risque incendie et la valorisation des paysages, le Département souhaite intervenir dans la résorption des friches par la mise en place d'un dispositif visant à apporter une aide financière aux travaux de défrichement pour la réhabilitation et la remise en valeur des parcelles en friche dans une finalité agricole.

2.4 Accompagner les élus sur la mobilisation du foncier agricole

Cette action s'inscrit dans la continuité des actions du Projet Alimentaire Territorial visant à mobiliser et sensibiliser les élus sur les outils de la préservation et de la valorisation du foncier à vocation alimentaire, ainsi qu'à proposer des diagnostics et des accompagnements sur mesure aux collectivités sur leurs problématiques foncières. Ces deux actions font apparaître le besoin de continuer l'accompagnement de certains projets, notamment dans le secteur Lézignanais/Corbières où l'enrichissement est conséquent.

3. Mettre en valeur les espaces pastoraux

L'activité pastorale joue un rôle essentiel en matière économique et sociale mais aussi en matière de préservation et d'amélioration de la fonctionnalité de ces espaces. Elle peut contribuer à préserver l'environnement, sa biodiversité mais aussi les paysages Audois. Elle joue également un rôle dans la prévention des incendies. Autant de raisons qui conduisent le Département à poursuivre la mise en valeur des espaces pastoraux à travers trois mesures :

3.1 Favoriser la réouverture des milieux par le pastoralisme

La déprise agricole engagées depuis des dizaines d'années a engendré une fermeture des paysages où friches, broussailles, boisements ont gagné de grandes surfaces sur le territoire audois. Différentes initiatives ont été engagées pour reconquérir des prairies et autres « pelouses » méditerranéennes, portées par plusieurs acteurs, tels que naturalistes, Chambre d'agriculture, PNR etc. et intéressant des éleveurs en installation ou en recherche de nouveaux pâturages.

Dans le cadre de sa politique ENS, une expertise mutualisée des différents acteurs permettra au Département d'engager des actions telles que des diagnostics fonciers et du potentiel pastoral, engager des travaux de restauration et réaliser des suivis naturalistes.

3.2 Participer à la mise en œuvre du Plan avenir pastoralisme Pyrénéens et autres démarches concertées en appui au développement du pastoralisme

Le pastoralisme, ensemble des activités d'élevage valorisant par le seul pâturage les ressources fourragères spontanées des espaces naturels, occupe une place toute particulière en matière d'agriculture de montagne. Il n'a pas seulement une fonction d'élevage. Il a aussi un rôle dans le maintien des paysages, l'entretien de la montagne, le débroussaillage, la prévention contre les incendies, l'entretien des chemins, le maintien d'une structure sociale, etc...

A ce titre le Département est signataire du « Plan Avenir Pastoralisme pyrénéen » qui prévoit un volet de valorisation de la filière pastorale, en structurant mieux la production, la collecte, et la distribution des denrées issues de l'activité dans les montagnes. Il participera également aux autres plans et démarches concertées (Massif Central...) en appui au développement du pastoralisme.

3.3 Participer aux investissements pastoraux (contention, impluvium ...)

Le Département souhaite soutenir les projets visant à faciliter les interventions des éleveurs et des vétérinaires et améliorer le bien-être animal en s'inscrivant en cofinancement de l'Europe et de la Région sur le dispositif LEADER.

4. Renforcer la prévention contre les incendies

Les incendies exercent un impact significatif sur les écosystèmes naturels, engendrant la destruction partielle ou totale de la faune et de la flore sur ces espaces. L'intégralité du territoire demeure particulièrement vulnérable face au danger des incendies, qu'ils se déclenchent au sein des forêts, des prairies ou des zones en friche. La plupart des étés, le territoire Audois subit des incendies. En 2023, l'Est du département a encore été placé en alerte rouge pour risque très sévère sur plusieurs jours. Par conséquent, la prévention contre les incendies demeure un sujet de préoccupation important pour le Conseil Départemental.

4.1 Accompagner les projets de création de coupures agricoles DFCI

L'objectif des coupures vertes agricoles est de créer des discontinuités stratégiques de combustible entre les massifs forestiers, afin de prévenir l'apparition de feux de très grande ampleur concernant plusieurs massifs et difficilement maîtrisables au titre des actions de lutte menées par le SDIS.

Dans un contexte de forte aggravation du risque Feux de forêts dans le Département, le réseau de coupures vertes agricoles stratégiques doit être réouvert progressivement pour retrouver son efficacité tant en termes de prévention des incendies de grande ampleur que d'aide à la lutte. Le Département souhaite donc intervenir dans la réhabilitation de ce réseau en s'inscrivant en cofinancement à côté de l'Europe, de l'Etat et de la Région via le programme FEADER 2023/2027.

4.2 Participer à la veille du risque incendie via la Cartographie Aleofeu

Sous l'effet du changement climatique, de l'aggravation du contexte naturel et de l'évolution rapide des enjeux exposés, le risque Feux de Forêt progresse rapidement dans l'Aude. ALEOFEU doit permettre d'identifier des pistes d'amélioration des outils et modèles existants comme un aléa actualisable annuellement et une meilleure évaluation de l'état hydrique de la végétation. Un des objectifs du projet est de fournir aux décideurs locaux un aléa Feux de Forêt évolutif. Le Département adaptera sa stratégie d'intervention en matière de DFCI en fonction de cet outil.

4.3 Valoriser les projets visant le maintien de l'agriculture dans les zones stratégiques

Le Département souhaite promouvoir une approche élargie et plus anticipatrice de la DFCI en faisant le lien avec la facilitation d'une occupation pérenne des espaces naturels par l'activité agricole (agriculture, élevage) en soutenant d'une part les projets MAEC DFCI et d'autre part le projet SUDOE pour lequel le Département a été lauréat et qui vise à expérimenter une approche intégrée à la fois opérationnelle (une cellule regroupant l'ensemble des partenaires intervenants dans ce secteur) et financière (mobilisation d'une seule source de financement plus facilement mobilisable) pour construire et mettre en œuvre un bouquet d'interventions d'ouverture des milieux.

4.4 Assurer la cohérence entre les besoins en eau DFCI et agricoles

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, l'utilisation par les pompiers de réserves d'eau potable, lors d'actions de lutte contre les incendies, est questionnée.

En matière de DFCI, il existe déjà une logique de partage de l'eau entre les usages agricoles (abreuvement du bétail) et l'usage en matière de lutte contre les incendies, sur certains sites où le dispositif de stockage de l'eau le justifie (propriété de l'exploitant agricole par exemple).

L'action vise à diversifier les origines des eaux stockées dans les citernes et bâches DFCI, utilisables lors des opérations de lutte, à améliorer l'accès à l'eau brute pour le stockage DFCI ou pour les opérations de lutte et créer des points de stockage DFCI supplémentaires dans les zones démunies.

Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier

A – Objectif stratégique

L'axe 2 traite de la question de l'installation des agriculteurs et pêcheurs, du renouvellement de ces actifs et de leurs conditions d'exercice du métier. Le territoire audois rencontre des difficultés dans le renouvellement de ses actifs agricoles et de la pêche, notamment liées aux difficultés de transmission. Cet axe vise à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ou pêcheurs, faciliter la reprise des exploitations hors cadre familial et promouvoir les métiers de la pêche et de l'agriculture. Un aspect essentiel de cet axe est de sécuriser également les emplois actifs, en assurant aux métiers de la pêche et de l'agriculture une qualité de vie améliorée. Cet objectif participe de la stratégie régionale et européenne.

B - Objectifs opérationnels

1. Anticiper les transmissions et faciliter la préparation à la reprise des exploitations hors cadre familial

Dans le cadre du renouvellement des actifs, la transmission des exploitations demeure l'enjeu principal car plus de 50 % des agriculteurs ont plus de 55 ans dans l'Aude. On observe sur le territoire audois un manque de préparation et d'anticipation de la part des exploitants durant les dernières années de leurs carrières qui pourraient faciliter la transmission de leurs exploitations. Pour remédier à cette situation, le Département souhaite accompagner les cédants dans la transmission. De plus, les profils des candidats à l'installation évoluent, avec davantage de profils hors cadre familial et le Département souhaite faciliter la reprise des exploitations de ces derniers.

1.1 Accompagner les cédants vers une transmission

Lors de cessations d'activités agricoles, de nombreuses fermes sont difficilement transmissibles ou restent en friches. A noter que l'âge moyen des départs des chefs d'exploitation et cotisants solidaires est en moyenne de 59 ans sur la région Occitanie.

Afin de préparer des transmissions d'exploitation qui n'ont pas de repreneurs, le cédant doit pouvoir anticiper et préparer cette transmission, bien avant l'âge de départ à la retraite sur la question de l'habitat, du devenir du patrimoine familial, de la réorientation éventuelle ou de la restructuration de la ferme, et de l'accueil des repreneurs.

Le Département souhaite accompagner la transmission des cédants en s'inscrivant en cofinancement du dispositif régional « transmission cédants ».

1.2 Soutenir les opérations visant à mettre en relation les cédants et les repreneurs

Le Département souhaite soutenir les projets collectifs visant à mettre en relation les cédants et les repreneurs en s'inscrivant en cofinancement de l'Europe et de la Région sur le dispositif FEADER « coopération-ingénierie territoriale ».

2. Accompagner le développement et l'installation des agriculteurs et pêcheurs

Le soutien à l'installation de jeunes et nouveaux agriculteurs ou pêcheurs permet d'assurer le renouvellement des générations, enjeu majeur pour le maintien d'une activité de production performante et durable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires.

2.1 Encourager les investissements des agriculteurs et pêcheurs

Le Département souhaite encourager l'investissement des agriculteurs et pêcheurs en s'inscrivant en cofinancement de l'Europe et de la Région via le FEADER, le FEAMPA ainsi que les dispositifs régionaux. En matière d'agriculture, le soutien de projets collectifs sera réalisé via le dispositif unique investissement du FEADER, à destination des CUMA ; le soutien aux projets individuels se fera via le dispositif régional « pass petits investissements ».

En matière de pêche, le soutien aux projets individuels ou collectifs se fera via le FEAMPA/DLAL.

2.2 Soutenir l'animation et l'émergence des espaces tests agricoles

Le Département et ses partenaires souhaitent soutenir et accompagner les porteurs de projets dans des espaces tests agricoles. Un espace test agricole permet à des candidats à l'installation en agriculture de vérifier la faisabilité et la viabilité de leur projet en démarrant une activité de production en conditions réelles, mais dans un cadre sécurisé. Le développement de lieux tests, contribuant à la transmission des exploitations agricole, nécessite un travail de prospection du foncier.

2.3 Contribuer aux dispositifs de portage foncier pour l'installation

Le Département, en partenariat avec la SAFER, souhaite développer le portage foncier. Ce dispositif permet la location de foncier, acquis par la SAFER, à un agriculteur dans le cadre d'une convention d'occupation. Le candidat, à l'issue de la convention, rachète le foncier déduction faite des loyers déjà versés. Le Département étudiera la possibilité de prendre à sa charge, pendant la durée de la convention, le montant des frais de portage.

2.4 Etudier la faisabilité d'une aide au porteur de projet par la prise en charge des frais notariés

Le Département étudiera l'opportunité et la faisabilité de la prise en charge d'une partie des frais notariés afin d'encourager l'installation ou favoriser la consolidation des jeunes et nouveaux agriculteurs.

2.5 Soutenir les études et expérimentations pour la filière halieutique

Souhaitant favoriser une pêche et une aquaculture durables ainsi que la transformation des produits, le Département souhaite intervenir pour soutenir les études et expérimentations de la filière halieutique par le biais de cofinancements FEAMPA/DLAL et de son soutien au CEPRALMAR.

2.6 Développer les partenariats dans le cadre des contrats de filière pêche et élevages marins et de filière conchylicole

Le Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée (CRCM) a conclu en 2021 un contrat de filière visant à structurer la filière pour sécuriser et pérenniser les entreprises à l'horizon 2030.

Par ailleurs, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Occitanie a œuvré à l'élaboration d'une stratégie de filière. L'objectif était de définir de grands axes stratégiques pour relancer une dynamique collective pour l'avenir de cette filière en pleine transition. Un contrat de filière fait suite à cette stratégie. Pour ces deux contrats, le Département s'est positionné en tant que partenaire, avec une volonté forte de soutenir les filières halieutiques.

3. Développer l'emploi par les groupements d'employeurs et l'insertion professionnelle

Les groupements d'employeurs permettent aux exploitants agricoles de l'Aude de se regrouper pour disposer d'une main d'œuvre qu'ils n'auraient pas, seuls, les moyens de recruter et financer. Ils facilitent également les nouvelles embauches.

3.1 Soutenir les Groupement Employeurs Insertion Qualification (GEIQ)

Un GEIQ est une structure juridique qui embauche les salariés, puis les met à disposition des exploitations agricoles adhérentes en fonction de leurs nécessités. Il permet de répondre aux besoins de main d'œuvre des agriculteurs, tout en leur facilitant les formalités liées au recrutement et à l'embauche. Il permet également d'offrir des emplois pérennes ainsi qu'un parcours qualifiant et des formations aux demandeurs d'emploi d'un territoire.

3.2 Favoriser le cumul du RSA avec l'emploi saisonnier

Dans le cadre du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Conseil départemental de l'Aude conduit des actions visant à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture, le Département permet, depuis 2020, de cumuler l'allocation de RSA avec des revenus salariés agricoles. C'est un engagement fort de la collectivité qui sera poursuivi.

3.3 Soutenir les entreprises d'insertion par l'agriculture

Une enquête effectuée en 2022 auprès des entreprises du territoire audois recensait 20 560 projets de recrutements sur l'Aude, dont 25 % dans l'agriculture. Le Département de l'Aude est convaincu que l'activité agricole est un moyen de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Le Département accompagne les structures d'insertion et les structures employeuses de personnes en insertion, en particulier dans le domaine agricole. En formalisant, évaluant, testant et validant un projet professionnel adapté à la personne éloignée de l'emploi, elles lui permettent d'acquérir, de réactualiser ou de compléter des compétences techniques ou transversales, savoirs et savoir-faire.

4. Promouvoir et valoriser les métiers de la pêche et de l'agriculture et renforcer l'attractivité des métiers

Afin de renforcer l'attrait des métiers de la pêche et de l'agriculture, le Département souhaite valoriser les métiers en offrant aux jeunes la possibilité de découvrir ces métiers et environnements.

4.1 Faciliter la mobilité et le transport des collégiens sur les sites de production

Le Département envisagera de proposer une participation financière pour l'organisation de visites d'exploitations agricoles ou d'entreprises du monde de la pêche artisanale.

4.2 Sensibiliser au potentiel de l'agriculture biologique et des filières locales

Le Département, engagé dans la préservation de la biodiversité, la préservation des équilibres écologiques, l'amélioration de la fertilité des sols et le maintien de la qualité de l'eau, soutiendra dans le cadre de ses partenariats, les animations collectives permettant la promotion des filières locales et la sensibilisation du public à une agriculture durable.

4.3 Mettre en œuvre un plan de communication pour valoriser les métiers

En lien avec les Organismes Professionnels Agricoles et des Professionnels de la pêche, le Département mettra en œuvre un plan de communication afin de donner une meilleure représentation des métiers agricoles et de la pêche auprès des jeunes. En communiquant sur les possibilités qu'offrent ces filières, le Département contribuera au renouvellement de la population active de la pêche et de l'agriculture et améliorera la réponse aux besoins en main-d'œuvre des agriculteurs.

5. Améliorer la qualité de vie en milieu rural et soutenir les publics fragiles

Le Département souhaite soutenir les publics vulnérables et enrichir la qualité de vie en milieu rural.

5.1 Maintenir les services en milieu rural par les compétences du Département en matière d'habitat et de logement saisonnier

Chef de file de l'action sociale, le Département s'engage au quotidien et avec tous les acteurs concernés pour une politique solidaire de l'habitat et du logement : lutte contre le mal-logement, prévention des expulsions locatives, relogement des audois en situation précaire... Le Département intervient dans de multiples domaines afin que chaque travailleur saisonnier puisse accéder à un logement adapté à ses moyens et à ses besoins, dans de bonnes conditions d'habitat.

5.2 Soutenir l'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Le Conseil Départemental de l'Aude est membre de la cellule d'accompagnement des agriculteurs en situation difficile, aux côtés la DDTM 11, DDETSP 11, la Banque de France, la DDFIP, la Chambre d'agriculture de l'Aude, MSA Grand Sud. Il participe à ce dispositif d'appui, dans une mission globale de suivi des droits à l'allocation et des devoirs d'engagement de démarches pour améliorer sa situation sociale et professionnelle. Cette cellule a pour mission d'identifier la cause principale des difficultés rencontrées et de désigner la structure la plus concernée qui sera de ce fait référente pour l'accompagnement de l'exploitant. La mission du Département consiste à neutraliser les revenus des agriculteurs bénéficiaires du RSA, permettant de ne pas faire entrer certaines ressources dans les revenus de l'allocataire pour lui permettre de bénéficier plus rapidement de prestations.

5.3 Améliorer l'accompagnement des agriculteurs bénéficiant du RSA

Par sa compétence dans le domaine social, le Département intervient auprès des agriculteurs bénéficiant du RSA. Une première étape consistera à améliorer la connaissance en matière de précarité dans le domaine agricole afin d'élaborer par la suite un plan d'action adapté.

Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche

A – Objectif stratégique

L'agriculture et le secteur halieutique de l'Aude doivent faire face de manière croissante aux risques climatiques, sanitaires et environnementaux. Afin de renforcer la résilience de ces secteurs, le Département de l'Aude souhaite favoriser les productions et pratiques respectueuses de l'environnement, et encourager les exploitants à explorer de nouvelles opportunités en diversifiant leurs cultures. Par ailleurs le Département souhaite mettre en place une veille sanitaire active pour prévenir d'éventuels risques sanitaires, et garantir la qualité des productions.

B - Objectifs opérationnels

1. Développer et accompagner les productions et pratiques agroécologiques face aux effets et risques du changement climatique

Ces dernières années, le département de l'Aude enregistre une amélioration des méthodes de production employées et un renouveau d'intérêt pour les pratiques agroécologiques.

Le Département souhaite soutenir ces filières et ces productions et plusieurs actions seront mises en place, que ce soit au travers d'un accompagnement à la certification Bio, à l'agroforesterie, l'implantation de haies champêtres, de couverts végétaux ou encore la gestion des risques.

1.1 Accompagner les agriculteurs vers la certification durable ou bio – EGALIM

Le Département accompagne les certifications vers les produits durables et bio portées par la Chambre d'agriculture de l'Aude et le Biocivam ainsi que les signes officiels de qualité, afin d'informer les producteurs sur les niveaux de certifications possibles et favoriser ainsi les produits locaux, bio, de qualité et durables, notamment en restauration collective.

1.2 Appuyer la mise en œuvre des projets d'implantation de haies et de parcelles agroforestières par des exploitants agricoles

Via le dispositif régional de l'AFHAC et l'association Arbres et Paysages de l'Aude, le Département met à disposition des agriculteurs ses pépinières départementales, contribuant ainsi à la restauration des haies et à la création de parcelles agroforestières. Les bénéfices agronomiques et environnementaux sont nombreux pour une exploitation agricole et peuvent, à terme, augmenter la productivité de la parcelle en offrant un habitat aux insectes pollinisateurs des cultures, mais également aux prédateurs des espèces considérées comme ravageuses.

1.3 Accompagner les actions d'amélioration de la qualité et la santé des sols dans les modèles agronomiques et agricoles (développement des couverts végétaux, matières organiques, ...)

Le sol agricole est une ressource indispensable jusqu'alors négligée. Le Département veut contribuer à une meilleure valorisation des sols pour permettre une agriculture plus durable. Promouvoir les couverts végétaux permet d'aider à limiter l'érosion du sol, notamment les glissements de terrain sur les routes départementales,

fertiliser les parcelles, lutter contre les bio-agresseurs, protéger la biodiversité et limiter le risque d'écoulement de boues sur les voiries départementales.

1.4 Assurer la veille relative aux moyens de lutte alternatifs contre les maladies émergentes, ravageurs et les bio-agresseurs (flavescence dorée, ambroisie, xyllela...)

L'agriculture sera affectée de façon importante par le changement climatique en modifiant par exemple la croissance des plantes et l'abondance des organismes néfastes associés aux cultures. Au cours des dernières années, des changements ont déjà pu être observés sur certaines espèces végétales et animales en lien avec les variations de températures et de précipitations, favorisant ainsi la dissémination et la propagation de certaines maladies et insectes ravageurs. La mise en œuvre de stratégies visant à lutter contre ces espèces afin de minimiser l'utilisation des pesticides et de favoriser l'utilisation de méthodes de lutte alternatives est donc primordial.

Afin de développer une viticulture durable, le Département de l'Aude a incité ses viticulteurs à adopter la lutte par confusion sexuelle contre le ver de la grappe et soutient également la Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Aude (FEDON 11) qui est responsable des missions de surveillance et de lutte obligatoire contre les organismes de quarantaine réglementés. Au cours de ces dernières années, la FEDON a fait appel au Département pour tester l'utilisation d'outils innovants comme la prospection aérienne par drone puis par avion pour la surveillance de la flavescence dorée ou, depuis 2022, le développement d'une application mobile pour la traçabilité de la flavescence dorée.

1.5 Soutenir les productions agricoles et halieutiques lors de phénomènes météorologiques (gel...) par la compétence du Département en matière d'aide à la personne

Le Département, au plus près des besoins des agriculteurs et pêcheurs dans le cadre d'événements climatiques extrêmes, continuera à apporter ses moyens en ingénierie mais aussi des aides financières aux foyers sinistrés avec l'aide de ses professionnels du social et de la santé.

2. Encourager la diversification des cultures et des activités

Les acteurs agricoles, particulièrement dans l'Ouest du département, expriment un vif intérêt pour explorer de nouvelles opportunités et expérimenter des approches novatrices. Des agriculteurs cherchent à diversifier leurs activités, envisageant des initiatives telles que l'accueil du public sur leurs exploitations, comme l'opération « De ferme en ferme ». Le Département Audois souhaite encourager cette diversification car elle contribue à la pérennité des systèmes agricoles.

2.1 Soutenir les démarches visant à développer l'agritourisme en lien avec la stratégie tourisme

L'agritourisme permet d'offrir un complément de revenu à des professionnels fragilisés. Il contribue également à redynamiser des territoires en déclin. Enfin, il permet de valoriser un savoir-faire et un patrimoine culturel. Le Département, grâce à la marque Pays Cathare et à sa stratégie de développement touristique accompagne les producteurs pour conforter l'offre agritouristique.

2.2 Soutenir et accompagner la diversification des cultures et notamment la filière maraîchage

La diversification des cultures est un enjeu majeur de l'agroécologie. Elle permet d'éviter la dépendance des agriculteurs à une seule culture pour générer leurs revenus. Elle réduit le risque d'exposition aux événements climatiques imprévus pouvant affecter gravement la production agricole. Le Département souhaite accroître la résilience alimentaire de son territoire en favorisant la diversification agricole et notamment le

développement du maraîchage, ce qui passera, entre autres, par le fait d'offrir des débouchés commerciaux durables au travers des cantines de ses collègues notamment.

2.3 Encourager les petits investissements

Dans le cadre de la déclinaison du PSN en Occitanie, le Département apportera une aide financière aux projets collectifs et individuels des agriculteurs et pêcheurs.

3. Assurer une veille sanitaire grâce au Laboratoire départemental d'analyse

Le Laboratoire Départemental d'analyse de l'Aude assure la veille sur la santé animale et la faune sauvage, garantit la sécurité alimentaire et surveille la qualité de l'environnement et notamment de l'eau.

3.1 Assurer les analyses en restauration collective

Le laboratoire départemental protège les populations d'éventuelles intoxications alimentaires en mettant en œuvre des analyses régulières des productions de la restauration collective.

3.2 Poursuivre la gratuité des prophylaxies réglementaires sur les animaux d'élevage

Le Département soutient les éleveurs en prenant en charge intégralement les analyses obligatoires sur les animaux d'élevage. Il participe à la veille sanitaire des cheptels.

3.3 Développer les audits dans les collèges

Le Département, grâce au laboratoire d'analyse, propose un accompagnement aux services de restauration des collèges par la réalisation d'audits et de formations concourant au respect des réglementations sanitaires.

3.4 Assurer les analyses microbiologiques de productions alimentaires

Le laboratoire départemental est mandaté par les producteurs pour effectuer des analyses régulières, sur des productions à commercialiser. Mandaté par l'Etat en tant que laboratoire agréé, il assure un suivi dans le cadre d'alertes sanitaires.

4. Lutter contre la désertification vétérinaire en milieu rural

Suite au diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'AMI lancé par l'ordre national des vétérinaires, l'Aude s'avère être en situation de crise avérée sur le sujet de la désertification vétérinaire rurale ; elle fait face à une situation très dégradée, allant jusqu'à de réels problèmes à assurer les visites sanitaires, voire les prophylaxies.

4.1 Aider à l'investissement (matériels/locaux activité rurale)

Le Département étudiera, en partenariat avec la Région et les structures intercommunales, la faisabilité d'une aide à l'investissement matériel favorisant l'installation ou le confortement de l'activité vétérinaire rurale.

4.2 Soutenir les vétérinaires aux missions réglementées de santé publique

Le Département ayant fait le constat du déficit structurel de l'activité vétérinaire rurale souhaite compenser celui-ci par le versement d'une aide au maintien de cette pratique fortement pénalisée par les déplacements nécessaires des praticiens dans des territoires souvent difficiles d'accès.

4.3 Encourager les étudiants vétérinaires à la pratique rurale (stages, bourse dernière année)

Fort du constat de la fragilité du maillage vétérinaire rural sur son territoire, le Département veut soutenir les étudiants vétérinaires souhaitant exercer ou s'installer dans la pratique rurale et mettra en place des partenariats avec les écoles vétérinaires

4.4 Contribuer à la veille sanitaire et prévention des risques (GDS, missions déléguées obligatoires et sanitaires vétérinaires)

Le Groupement de Défense Sanitaire a pour mission d'améliorer l'état sanitaire de l'ensemble des espèces d'animaux d'élevage des éleveurs. A ce titre, le Département soutient l'action du GDS.

Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable

A – Objectif stratégique

L'axe 4 de la stratégie départementale pour l'agriculture et la pêche de l'Aude vise à renforcer les filières alimentaires locales en favorisant une connexion étroite entre les producteurs locaux et les consommateurs.

Le Conseil Départemental de l'Aude souhaite encourager le développement et la consolidation des circuits courts, la mise en réseau des acteurs, la structuration des filières, la commande publique et la promotion du « bien-manger audois ». Ce soutien pourra faciliter les débouchés pour des producteurs locaux, réduire la dépendance vis-à-vis des produits extérieurs et ainsi contribuer à la résilience des territoires.

B - Objectifs opérationnels

1. Développer la commercialisation au travers des circuits courts et de proximité

22 % des producteurs audois pratiquent déjà les circuits courts. Ce chiffre a doublé en 10 ans (pour les produits hors vin). Le Conseil départemental de l'Aude souhaite accentuer la dynamique de commercialisation des produits locaux à travers les circuits courts (réduction des intermédiaires) et de proximité (géographique).

1.1 Développer la vente de produits locaux sur les aires en bord de route

Débuté en 2020, l'aménagement d'aires de vente directe vise à permettre aux éleveurs, agriculteurs et viticulteurs la commercialisation de leur production auprès des consommateurs et éviter ainsi la vente sauvage en bord de route.

1.2 Communiquer sur les points de vente

Le Département soutient un vaste réseau de circuits de proximité permettant de développer les approvisionnements en denrées audoises, saines et de qualité et de soutenir l'économie locale.

1.3 Soutenir et accompagner les initiatives collectives de producteurs pour la commercialisation

Le Département fait la promotion des circuits courts et en favorise l'animation. Il participe ainsi à l'accompagnement collectif et individuel des acteurs œuvrant pour le développement des circuits courts, notamment par la mutualisation des outils, la formation aux méthodes de commercialisation, de communication, aux approvisionnements et à la logistique.

2. Favoriser la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières notamment au travers de la marque Pays Cathare

La marque Pays Cathare rassemble producteurs, vignerons, artisans créant ainsi un réseau économique pérenne qui met en valeur le patrimoine de l'Aude. Le Département de l'Aude souhaite poursuivre son soutien au développement de la marque Pays Cathare. L'intégration de la filière pêche dans les processus de labélisation sera un élément clé pour renforcer l'impact de la marque.

2.1 Sécuriser le dispositif qualité en appui au développement de la gamme des produits et services sous marque Pays Cathare®

Le Département de l'Aude, propriétaire de la Marque Pays Cathare®, poursuit sa sécurisation juridique, son développement commercial et l'évolution de sa gouvernance afin que les marqués soient au cœur de sa gestion.

2.2 Intégrer la filière pêche à la labellisation Marque Pays Cathare

Les filières des produits de la mer ont exprimé leur souhait de rejoindre le dispositif, proposé par le Département, de valorisation de la qualité et de l'origine.

2.3 Structurer la gestion de la marque Pays Cathare

Le Département, afin de conforter le développement de la marque, pilote une évolution de sa gouvernance visant à mettre les marqués au cœur de sa gestion.

3. Soutenir les outils de transformation et les plateformes logistiques physiques et numériques

Cet objectif vise à optimiser les processus de distribution et à soutenir les outils qui valorisent les produits locaux. Ces actions permettront de rendre la chaîne d'approvisionnement plus efficace, et de favoriser l'accès à des produits locaux et de qualité dans les cantines scolaires et la restauration collective.

3.1 Développer les plateformes de circuit de proximité à destination de la restauration collective et de la commande publique

Le Département de l'Aude et la Chambre d'Agriculture, avec l'appui de la Coopération Agricole Occitanie, mènent une réflexion commune sur la mise en place d'une plateforme logistique départementale d'approvisionnement en produits locaux. Dans la continuité du travail réalisé, il apparaît nécessaire de solliciter un appui externe pour finaliser les aspects organisationnels, juridiques et économiques du projet et d'envisager de déployer opérationnellement une phase test de plateforme logistique, qui pourrait se faire de manière concomitante avec la mise en place et le développement d'une stratégie d'achats durables dans les collèges.

3.2 Soutenir la création d'ateliers de traitement et de transformation des produits agricoles à destination de la restauration collective (Légumerie d'insertion, Légumerie dans les collèges, découpe et conditionnement...)

Le soutien aux filières locales est un axe fort de la stratégie agricole et pêche du Département et de son projet alimentaire territorial. Elle peut nécessiter la présence d'outils de transformation pour faire le lien entre offre et demande. En restauration collective, il est nécessaire d'œuvrer à la diminution de la quantité de produits transformés et de renforcer le travail sur les produits bruts ainsi que les installations adéquates. La création de légumeries peut être un levier de développement des filières locales de légumes et de relocalisation des approvisionnements de la restauration collective.

3.3 Participer au suivi et à la consolidation des activités de l'abattoir

Le Département a fait le choix de soutenir l'abattoir de Quillan, dernier abattoir public multi espèces de l'Aude. Cet outil structurant est indispensable à la pérennisation de la filière élevage. Il permet de limiter le transport des animaux vivants afin de garantir des conditions sanitaires et de bien-être animal optimales.

4. Accompagner la restauration collective vers une alimentation durable de qualité et de proximité

Cette démarche vise à favoriser des choix alimentaires responsables et à valoriser les produits de l'Aude.

4.1 Soutenir la mise en place et le développement d'une stratégie d'achats durable dans les collèges

La restauration en collège pour le Département répond à différents enjeux tant sanitaires, sociaux, qu'économiques. Afin de renforcer son action en ce domaine, le Département envisage la reprise en gestion directe de certains leviers de gestion de la restauration scolaire permettant notamment d'optimiser l'achat public en denrées locales et de qualité et de favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale unique et progressive dans les collèges audois.

4.2 Poursuivre le développement de la plateforme Agrilocal

Grâce à son adhésion à l'association nationale Agrilocal, le Département affirme sa vocation à promouvoir des circuits courts, le développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale. Mise en œuvre dans l'Aude en 2016, la plateforme Agrilocal compte aujourd'hui une centaine d'acheteurs inscrits, dont la restauration des collèges est le représentant l'essentiel des acheteurs actifs de la plateforme. Le développement des circuits courts dans la restauration collective par l'outil Agrilocal passera entre autres par la formation des acheteurs dans le but de lever les freins à son utilisation, mieux maîtriser l'outil et améliorer la planification des commandes. Pour améliorer l'amplitude de l'outil AGRILocal, le Département recherchera de nouveaux producteurs et acheteurs.

4.3 Encourager la labellisation ECOCERT des cuisines des collèges

Le Département souhaite accroître la part de produits locaux et de qualité dans la restauration des collèges et s'engager dans une démarche de gestion écoresponsable de ses cuisines. La labellisation des cantines des collèges contribuera à attester de l'exemplarité du Département pour l'introduction des produits bio, locaux et sains.

4.4 Adapter l'offre de formation (cuisiniers, acheteurs...)

Si le repas est un des moments privilégiés de la vie des collégiens devant satisfaire à leurs besoins physiologiques, il doit également répondre aux enjeux de santé publique, sociale, économique et environnementale. Le Département souhaite donc rendre accessible à tous une alimentation saine, davantage tournée vers un approvisionnement local, et de qualité. Il proposera donc des formations aux chefs cuisiniers et aux acheteurs afin de faciliter l'approvisionnement de qualité et de proximité, dans le strict respect de la réglementation en matière d'achat public.

4.5 Favoriser la mise en relation entre collèges et maraîchage bio

La filière maraîchage audoise est peu structurée. Les acteurs tant acheteurs que producteurs ne connaissent pas assez les contraintes respectives des uns et des autres. Afin d'aider à atteindre les objectifs de la loi Egalim, le Département poursuivra son action de mise en relation des chefs de cuisine des collèges et des maraîchers bio du département.

4.6 Développer le dispositif "Des étoiles dans mon assiette"

Le dispositif "Des étoiles dans mon assiette" vise à la création d'un menu unique, le même jour, élaboré par un chef étoilé, pour les collèges du département de l'Aude afin de mettre en valeur les produits locaux. Dans son élaboration, ce menu devra répondre en partie à la loi Egalim avec le choix de produits durables ou/et bio. Les approvisionnements se feront à l'aide de la plateforme Agrilocal.

4.7 Mobiliser le programme lait et fruits à l'école pour l'achat de denrées locales

Le programme « Lait et Fruits à l'école » de l'Union Européenne consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de bananes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves de la maternelle à la terminale, dans les établissements scolaires. L'objectif du programme est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves et d'enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Le Département souhaite mobiliser ce programme dans les cantines des 28 collèges audois.

4.8 Poursuivre l'accompagnements des communes en gestion directe et celles souhaitant faire évoluer leur mode de gestion des repas

La gestion directe des services de restauration collective permet une meilleure maîtrise de la qualité des repas et permet une adaptation plus facile aux spécificités des bénéficiaires. Cependant, les investissements tant en termes de personnels qualifiés, que d'infrastructures ou d'équipements sont importants. Le Département étudiera la possibilité de soutenir les études visant à une reprise en régie par les communes de leur service de restauration.

5. Promouvoir et valoriser les produits locaux de la pêche et de l'agriculture

Cet objectif vise à promouvoir et valoriser les produits issus de la pêche et de l'agriculture de l'Aude, et à encourager leur consommation. Les mesures prévues dans cet objectif contribueront à soutenir les acteurs locaux en valorisant leurs productions.

5.1 Poursuivre la communication Manger Audois et Marque Pays Cathare

L'Aude a tous les atouts pour offrir des produits de qualité et dignes de confiance. Le Département sensibilise les audois à l'alimentation saine et durable en informant le grand public. Il rapproche les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le Département poursuivra sa politique volontariste, grâce à son axe de communication « Manger Audois » et à la marque Pays Cathare. Cette campagne de promotion de la consommation locale contribue au soutien des agriculteurs, artisans et commerçants audois.

5.2 Soutenir le déploiement des "casiers fraîcheur de l'Aude" dans les lieux ou espaces publics

Les distributeurs automatiques facilitent l'accès aux fruits, légumes de saison des producteurs locaux ainsi que des produits du terroir. Ils permettent aussi de palier à l'absence de commerces dans les zones rurales ou à l'absence de commerces ouverts le soir. Le Département souhaite soutenir les collectivités désireuses de s'engager dans la mise en service de ces petites épiceries automatiques de produits locaux qui constituent une solution idéale pour les producteurs et les maraîchers souhaitant vendre leurs produits aux consommateurs par le biais du circuit court.

5.3 Soutenir les manifestations, foires et évènementiels

Le Département, en soutenant les manifestations, foires et évènementiels, met en valeur les richesses gastronomiques du territoire, des savoir-faire et des métiers.

5.4 Sensibiliser le jeune public pour une alimentation saine et durable

Parce qu'il devient de plus en plus important d'initier les enfants à une alimentation saine et équilibrée dès le plus jeune âge, le Département souhaite faire des enfants des acteurs de leur environnement. Cette sensibilisation permet d'intéresser les plus jeunes aux modes de production respectueux de l'environnement, aux individus qui les produisent ou encore de s'interroger sur le bien-être animal.

6. Participer à la lutte contre la précarité alimentaire

Le Département souhaite contribuer au développement d'une « sécurité sociale de l'alimentation », afin de garantir un accès adéquat à une alimentation suffisante et de qualité pour tous les Audois.

6.1 Œuvrer à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation et à la distribution de paniers solidaires

Parce que dans l'Aude, de plus en plus de personnes peinent à se nourrir correctement, le Département souhaite s'associer aux réflexions relatives à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation, pour plus d'équité sociale, pour transformer notre modèle agricole et prendre ainsi soin de l'environnement. Par ailleurs, le Département dans sa volonté de rendre accessible une alimentation saine à des publics plus défavorisés, développe la distribution de « Paniers solidaires » permettant ainsi d'offrir des fruits et légumes issus de l'agriculture locale et raisonnée.

Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion raisonnée des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique

A – Objectif stratégique

Cet axe vise à développer une gestion intégrée de l'eau et des milieux. Il s'agit de répondre de manière résiliente et adaptative aux défis que pose le changement climatique, en assurant la disponibilité des ressources. Par ailleurs, encourager la synergie entre l'agriculture et la biodiversité révèle une volonté d'harmoniser l'activité humaine avec l'environnement, contribuant ainsi à maintenir la biodiversité du territoire.

B - Objectifs opérationnels

1. Développer une agriculture irriguée résiliente et durable face aux effets du changement climatique

En 2020, les surfaces irriguées s'élevaient à 21 000 hectares, mais la dynamique se poursuit en raison d'une demande croissante (la demande supplémentaire à irriguer est estimée à 20 000 hectares), d'une pluviométrie déficitaire et d'une diminution de disponibilité de la ressource en eau.

En réponse à cette situation critique, plusieurs dispositifs seront soutenus tels que l'aide aux économies d'eau agricoles ou l'extension et la création de réseaux, de retenues et la réutilisation des eaux usées traitées.

1.1 Mutualiser les ressources et compenser l'impact des prélèvements agricoles sur la ressource en eau du fleuve Aude par la gestion collective des prélèvements et la compensation hydraulique des usages

La gestion collective de la ressource en eau et la compensation des prélèvements réalisés dans le Bassin Versant de l'Aude sont deux principes prônés par le Plan de Gestion de la Ressource en eau Aude (animation SMMAR), afin d'atteindre l'équilibre quantitatif sur ce bassin versant.

Le Schéma directeur de valorisation de l'eau brute et d'adaptation au changement climatique du département de l'Aude et la nouvelle Stratégie pour l'eau entérinés par le Conseil départemental de l'Aude en juillet 2019 ont posé les bases stratégiques d'un rétablissement de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le bassin versant Aude à travers une gestion collective des prélèvements et leur compensation hydraulique lorsqu'elle est potentiellement réalisable. Les nouvelles actions de maintien et développement de l'irrigation s'intégreront dans le futur projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) porté par le SMMAR qui tracera les prochaines perspectives de partage et de mobilisation de la ressource eau et de compensation de l'impact de son prélèvement pour une agriculture durable et résiliente vis-à-vis du dérèglement climatique.

Le Département accompagnera financièrement les investissements répondant au Projet Territorial de Gestion de l'Eau du Bassin Versant de l'Aude et de la Berre et d'un SAGE AUDE unique qui favoriseront la mise en place d'un système collectif de compensation des prélèvements et de soutien d'étiage dans un souci de garantir la continuité des approvisionnements en eau dans ses différents usages.

1.2 Soutenir les économies d'eau agricole (dispositifs collectifs), équipements hydrauliques, mise en conformité de réseaux, substitution de ressources

Le schéma directeur de valorisation de l'eau brute à vocation agricole et d'adaptation au changement climatique à horizon 2030, vise à organiser et équilibrer les besoins en eau de l'agriculture, en adéquation avec la disponibilité des ressources locales, ou des perspectives de développement des ressources régionales, afin de répondre aux exigences nécessaires au maintien de l'agriculture irriguée.

Le Département souhaite intervenir dans le dispositif hydraulique régional des opérations visées par le PSN (2022-2027) et compatibles avec la doctrine départementale en matière d'irrigation agricole (logiques de compensations cadrées par le futur PTGE et recours à de nouvelles ressources, REUSE, dispositifs collectifs de retenues collinaires et/ou de recours aux eaux souterraines sur territoires-cibles non sécurisés par une ressource institutionnelle validés par le Comité départemental de l'Eau), et compatibles avec le schéma directeur départemental de l'eau brute agricole et d'adaptation au changement climatique.

Le règlement devra toutefois être finalisé et confirmé par la Région en 2024.

1.3 Participer à la création de ressources : extension et création de réseaux, retenues, réutilisation, remobilisation de ressources (lien avec le schéma eaux brutes)

Les nouvelles actions de développement de l'irrigation s'intégreront dans le futur projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) porté par le SMMAR qui tracera les prochaines perspectives de partage et de mobilisation de la ressource eau et de compensation de l'impact de son prélèvement pour agriculture durable et résiliente vis-à-vis du dérèglement climatique.

Conformément au schéma directeur départemental de valorisation de l'eau brute agricole et d'adaptation au changement climatique, et la programmation régionale inscrite au (PSN 2022-2027), les priorités départementales en matière d'hydraulique agricole concernent les projets qui mobilisent une ressource sécurisée soit à partir de concessions hydrauliques publiques (en lien avec le programme de sécurisation Aqua Domitia, les concessions hydrauliques départementales et régionales, les grands réservoirs institutionnels garants des équilibres hydrauliques du PGRE/PTGE), soit à partir de retenues collinaires en gestion collective, ou une ressource compensée par lâchers hydrauliques à partir de ressources excédentaires ou sécurisées par les concessions hydrauliques précitées (sous réserve d'éligibilité du futur règlement FEADER 2024).

1.4 Accompagner le multi usage de l'eau agricole (DFCI, abreuvement...)

Alors que les agriculteurs doivent faire face à la sécheresse, le risque incendie n'a jamais été aussi élevé dans le département. Réfléchir à l'usage de l'eau nécessaire pour les cultures mais aussi pour les besoins en élevage dans les années qui viennent doit pouvoir s'envisager avec des multiples usages : irrigation, alimentation en eau potable des populations et des animaux, lutte contre les incendies...

C'est à cette fin que la Chambre d'agriculture de l'Aude élabore un Schéma de Sécurisation de l'Abreuvement et de Préservation des Autres Usages (SSAPAU) dont l'objectif est de sécuriser la ressource permettant l'abreuvement des troupeaux, en compatibilité avec l'alimentation en eau des populations, dans le respect du besoin des milieux naturels.

2. Soutenir les projets d'innovation, d'expérimentation et de recherche dans le cadre de la transition agroécologique et climatique

Cet objectif vise à intensifier les collaborations avec les instituts de recherche et à apporter un soutien aux projets expérimentaux. Ces initiatives pourront être conduites au sein de stations expérimentales, offrant ainsi une opportunité de limiter les risques encourus par les agriculteurs.

2.1 Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche

Les transitions agricoles et alimentaires en cours impliquent une transformation des systèmes agricoles. Ces transformations, issues de partenariats avec des établissements de recherche ou de formation, des chambres d'agriculture, des acteurs économiques publics et privés, permettent de proposer des systèmes agricoles plus résilients, moins consommateurs d'eau, moins polluants et émetteurs de gaz à effet de serre et favorisant le stockage de carbone.

La recherche permet également d'aider les agriculteurs à prendre les meilleures décisions en favorisant le développement et le déploiement d'outils numériques, tels que les drones de télégestion. Par ailleurs, la recherche joue un rôle majeur face aux risques sanitaires accrus et aux liens établis entre santé humaine, animale, végétale et santé de l'environnement.

2.2 Soutenir les projets d'expérimentation

Le Département s'implique dans l'expérimentation portant sur des techniques, des itinéraires culturels, des variétés ou toute autre innovation agricole permettant à l'agriculture d'accélérer sa transition vers une agriculture durable.

Soucieux de l'adaptation au changement climatique face aux aléas climatiques et sanitaires, de transition agroécologique (y compris agriculture biologique) et d'amélioration des performances économiques et environnementales des exploitations (gestion durable des ressources eau, biodiversité, air, sol...), le Département souhaite renforcer l'articulation entre le monde agricole et les acteurs de la recherche et de l'expérimentation, tout en assurant un transfert effectif des résultats vers le terrain.

Le Département porte une attention particulière aux activités menées par le domaine de Cazes et l'atelier plants et bois de vigne de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, ou encore au suivi pour améliorer les connaissances en matière d'agrivoltaïsme. Il semble en effet nécessaire de recueillir des retours d'expérience plus robustes sur les projets d'agrivoltaïsme qui doivent bénéficier d'une bonne insertion paysagère et surtout venir en confortement d'une exploitation agricole ou viticole existante et ne pas se substituer à la vocation agricole de l'exploitation, celle-ci devant rester la principale production.

3. Préserver le bon état écologique des milieux de production halieutiques

Cet objectif s'inscrit dans la volonté de maintenir des milieux favorables à la ressource halieutique. Les mesures déployées visent notamment à réduire la pollution et la charge en contaminants, contribuant ainsi à maintenir l'équilibre écologique fragile des zones côtières.

3.1 Soutenir la prise en compte renforcée du traitement des eaux usées dans les schémas d'assainissement des communes du littoral

Le Département souhaite continuer à soutenir l'intégration renforcée du traitement des eaux pluviales dans les schémas d'assainissement des communes du littoral et les efforts pour filtrer et traiter les eaux pluviales avant leur rejet dans les écosystèmes marins.

3.2 Encourager les investissements dans le cadre du FEAMPA

La mer et sa biodiversité fournissent à l'humanité de nombreux services vitaux (régulation du climat, production d'oxygène, ressources alimentaires, pharmaceutiques, minérales et énergétiques...)

Si propice à la vie, elle est aujourd'hui menacée par la pression des effets du changement climatique (la mer se réchauffe, s'acidifie, perd son oxygène), et des dérèglements apparaissent : apparition d'espèces exotiques invasives qui elles-mêmes détruisent la biodiversité endémique, dégradations voire disparition d'habitats (coraux par ex). La Méditerranée subit également les effets directs des activités humaines : surpêche, capture d'espèces menacées, dérangement de la flore et de la faune (bruit, lumière), destruction ou fragmentation des habitats, pollution (plastiques, métaux lourds, molécules chimiques) ...

Le Département souhaite intervenir pour soutenir les actions de la filière halieutique visant à préserver les écosystèmes marins par le biais de cofinancements FEAMPA/DLAL.

4. Encourager les synergies entre agriculture et biodiversité

L'agriculture tisse des liens étroits d'interdépendance avec la biodiversité. Selon les pratiques agricoles déployées, la biodiversité peut constituer un atout pour l'agriculture (services écosystémiques rendus) qu'il convient de préserver. Le Département pourra par exemple promouvoir et valoriser les pratiques agroécologiques et préserver la qualité des espaces pastoraux.

4.1 Faire de l'agriculture une composante de la biodiversité (ENS)

Selon l'article L215-4 et suivants du code de l'Urbanisme, les Départements disposent d'un droit de préemption des espaces naturels sensibles en créant des zones de préemption des ENS avec notamment l'accord des conseils municipaux.

Le but est de préempter des espaces naturels pourvus d'enjeux biodiversité prioritaires où peuvent se trouver des exploitations agricoles mais aussi où des agriculteurs peuvent être installés et de les accompagner vers des pratiques agroécologiques favorables à la préservation de la biodiversité. Ces territoires peuvent par ailleurs faire l'objet d'actions de valorisation et d'ouverture au public.

Le Département de l'Aude a délégué ce droit de préemption des ENS (DPENS) au conservatoire du littoral pour les zones de préemption créées sur les communes de la façade méditerranéenne.

En 2023, le Département de l'Aude dispose d'une zone de préemption ENS (ZPENS) concernant 42 communes et plus de 53 000 hectares.

4.2 Préserver les zones humides, sites de ressources pastorales

La déprise agricole a provoqué dans certains secteurs du département l'abandon de prairies humides, de mares, de marais et de tourbières qui se transforment le plus souvent en boisements de saules, de bouleaux impénétrables. Des éleveurs maintiennent encore des zones d'estives et zones humides pour leurs troupeaux, mais peuvent avoir besoin de conseils et de suivis adaptés. En témoignent le programme zone humide Montagne Noire ou le partenariat entre le conservatoire des espaces naturels et le syndicat forestier de Coudouls, qui ont permis de créer une synergie entre agriculture et biodiversité.

Le Département intervient dans les coûts de gestion de projet (actions de communication, d'études, de coordination) et dans des travaux d'investissement de restauration, contribuant ainsi à la préservation de la gestion quantitative de la ressource en eau.

4.3 Préserver la qualité des espaces pastoraux par la gestion préventive des usages et pratiques dans l'utilisation des vermifuges dans les élevages

Les vermifuges de synthèse employés pour les troupeaux de ruminants se retrouvent dans l'environnement et polluent les prairies avec comme conséquence une atteinte à la chaîne trophique des insectes jusqu'aux prédateurs de ceux-ci. De telles molécules se trouvent ensuite dans l'eau destinée à la consommation humaine.

Le Département souhaiterait initier des partenariats en étudiant d'une part la faisabilité de la systématisation des coprologies avant la montée en estive, en ne traitant que si besoin, ce qui permettrait la réduction des vermifuges et donc de la pollution en zone de montagne, et d'autre part, le développement d'une expérimentation pour encourager les éleveurs à avoir recours à une vermifugation naturelle.

4.4 Etudier l'opportunité d'un partenariat avec l'observatoire de la biodiversité agricole

La surface de l'agriculture en France couvre plus de la moitié du territoire métropolitain. Il y a donc un véritable enjeu à mieux connaître les bénéfices et les dommages générés par la biodiversité pour l'agriculture, et par l'agriculture pour la biodiversité.

L'agriculture, profondément dépendante du vivant pour la production alimentaire notamment, est un des secteurs les plus bénéficiaires de la nature. On peut souligner par exemple l'importance des auxiliaires (carabes, araignées, chauves-souris...) dans la lutte contre les ravageurs des cultures. L'observatoire Agricole de la Biodiversité, avec l'appui des acteurs du monde agricole, étudie les liens étroits entre biodiversité et pratiques agricoles pour comprendre les interactions complexes entre les actions humaines et la nature qui nous entoure. C'est pourquoi le Département souhaite promouvoir l'appropriation de cet observatoire par les acteurs.

4.5 Soutenir et valoriser les pratiques vertueuses (MAEC, PSE...) et protéger les espèces emblématiques inféodées au milieu agricole

Les agriculteurs possèdent des exploitations souvent au cœur d'espaces naturels de qualité renfermant des espèces patrimoniales. La connaissance de ces richesses vise à permettre d'adapter en fonction leurs pratiques agricoles. Diverses études naturalistes visent à cerner un contexte local et à identifier des enjeux de protection des espèces animales ou végétales patrimoniales (outre les statuts de protection règlementaires).

Par ailleurs, le « service environnemental » se traduit par toutes les actions humaines favorisant la nature et la biodiversité. Les MAEC, tout comme les PSE, s'intègrent dans les mesures de soutien aux agriculteurs pour leur pratiques respectueuses de l'environnement et leurs services écosystémiques.

Le Département encouragera les acteurs éligibles au déploiement des MAEC et des PSE et cherchera à valoriser ces pratiques vertueuses afin de massifier leur appropriation au sein du territoire de l'Aude.

4.6 Protéger les abeilles et les pollinisateurs pour favoriser la pollinisation et participer à la préservation des écosystèmes

Le rôle des abeilles (quelles soient sauvages ou domestiques) est prédominant sur la production agricole. En effet, ce sont elles qui pollinisent les plantes et leur permettent de se reproduire et d'évoluer. Sans les abeilles, de nombreuses espèces végétales disparaîtraient. Le varroa, le frelon asiatique ou l'utilisation d'insecticides systémiques neurotoxiques en agriculture, sont autant de facteurs qui font de l'abeille, sentinelle de l'environnement, agent pollinisateur indispensable une espèce en voie de déclin.

Le Département soutient le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles du Département de l'Aude dans ses actions de formation, sensibilisation, prévention et lutte pour la survie des abeilles et veille à la mise en œuvre d'actions favorisant la préservation de tous les insectes pollinisateurs.

4.7 Soutenir le maintien d'un équilibre agro-sylvo- cynégétique permettant de limiter les dégâts du grand gibier sur l'agriculture

Afin d'assurer un bon équilibre entre activités agricoles, sylvicoles ainsi qu'une faune sauvage riche et diversifiée, le Code de l'Environnement définit le principe d'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il s'agit bien de « rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles ».

Pour contribuer à atteindre cet équilibre, la Fédération des Chasseurs et de la Nature de l'Aude élabore le schéma départemental de gestion cynégétique, en concertation avec les partenaires. Le Département de l'Aude veille dans ce cadre à la mise en place d'actions visant le maintien d'un équilibre entre les activités agricoles, sylvicoles et écologique. Il soutient les opérations de sylvo-pastoralisme et d'ouverture (ou réouverture) des milieux permettant à la fois de concourir à la limitation de la propagation du grand gibier mais également de répondre aux enjeux DFCI dans le département en contribuant à garantir des coupures vertes dans le paysage.

4.8 Sensibiliser les scolaires agricoles aux pratiques agroécologiques

Cette action vise à inciter les agriculteurs de demain à adopter des pratiques agroécologiques, dans la continuité de l'action du projet alimentaire territorial.

Elle consiste en une animation d'ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires agricoles par l'ADEAR au travers notamment de la diffusion du film : "Les transitions agroécologiques et alimentaires des installations-reprises accompagnées par les ADEAR d'Occitanie".

4 – Modalités d'intervention et échéancier prévisionnel

Les tableaux ci-dessous permettent une vision globale de la stratégie par axe d'intervention.

Pour chaque axe, il est également spécifié les actions définies comme prioritaires (actions phares), les actions intégrant le projet alimentaire territorial départemental (PAT), ainsi que l'échéancier de la mise en œuvre de chaque action.

Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole							
Objectifs opérationnels	Dispositifs/mesures	Type d'intervention		Actions phare	PAT	Echéancier	
1. Mettre en place les mesures de protection et d'aménagement foncier agricoles	1.1 Développer les mesures d'aménagement : AFAFE, échanges et cessions amiables des immeubles ruraux, terres incultes	Coordination ou chef de file Financement et co-financement				Continuité	
	1.2 Soutenir les mesures de protection : ZAP – PAEN en accompagnement des collectivités	Financement et co-financement Soutien structures				A partir de 2024	
2. Remettre en culture les espaces stratégiques par la valorisation des friches à vocation agricole	2.1 Soutenir la production et mise à disposition d'une cartographie des friches (projet OPEN IG)	Financement et co-financement				A partir de 2024	
	2.2 Soutenir les opérations locales de reconquête de friches et d'aménagement du territoire dans une logique de développement territorial	Financement et co-financement				A partir de 2024	
	2.3 Encourager les travaux d'équipement rural pour l'amélioration des terres incultes et la résorption des friches agricoles	Financement et co-financement Soutien structures				A partir de 2024	
	2.4 Accompagner les élus sur la mobilisation du foncier agricole	Action de communication, sensibilisation et valorisation				Continuité	
3. Mettre en valeur les espaces pastoraux	3.1 Favoriser la réouverture des milieux par le pastoralisme	Financement et co-financement				Continuité	
	3.2 Participer à la mise en œuvre du Plan avenir pastoralisme Pyrénéens et autres démarches concertées en appui au développement du pastoralisme	Impulsion politique, lobbying, médiation et concertation				Continuité	
	3.3 Participer aux investissements pastoraux (contention, impluvium, ...)	Financement et co-financement				A partir de 2024	
4. Renforcer la prévention des incendies	4.1 Accompagner les projets de création de coupures agricoles DFCI	Financement et co-financement				Continuité	
	4.2 Participer à la veille du risque incendie via la Cartographie Aleofeu	Financement et co-financement				Continuité	
	4.3 Valoriser les projets visant le maintien de l'agriculture dans les zones stratégiques	Financement et co-financement				Continuité	
	4.4 Assurer la cohérence entre les besoins en eau DFCI et agricoles	Impulsion politique, lobbying, médiation et concertation				Continuité	

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier							
Objectifs opérationnels	Dispositifs/mesures	Envoyé en préfecture le 15/12/2023	Type d'intervention		Actions phare	PAT	Echéancier
		Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE					
1. Anticiper les transmissions et faciliter la préparation à la reprise des exploitations hors cadre familial	1.1 Accompagner les cédants vers une transmission		Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024	
	1.2 Soutenir les opérations visant à mettre en relation les cédants et les repreneurs		Financement et co-financement			A partir de 2024	
2. Accompagner le développement et l'installation des agriculteurs et pêcheurs	2.1 Encourager les investissements des agriculteurs et pêcheurs		Financement et co-financement			A partir de 2024	
	2.2 Soutenir l'animation et l'émergence des espaces test agricoles		Financement et co-financement			Continuité	
	2.3 Contribuer aux dispositifs de portage foncier pour l'installation		Financement et co-financement			A partir de 2024	
	2.4 Etudier la faisabilité d'une aide au porteur de projet par la prise en charge des frais notariés		Financement et co-financement			A définir	
	2.5 Soutenir les études et expérimentations pour la filière halieutique		Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024	
	2.6 Développer les partenariats dans le cadre des contrats de filière pêche et élevages marins et de filière conchylicole		Impulsion politique, lobbying, médiation et concertation			Continuité	
3. Développer l'emploi par les groupements d'employeurs et l'insertion professionnelle	3.1 Soutenir les GEI comme outil permettant une mise en connexion entre la demande de RH de l'agriculture et du nombre de BRSA susceptibles de répondre aux besoins		Financement et co-financement Coordination ou chef de file			Continuité	
	3.2 Favoriser le cumul du RSA avec l'emploi saisonnier		Financement et co-financement Coordination ou chef de file			Continuité	
	3.3 Soutenir les entreprises d'insertion par l'agriculture		Financement et co-financement Coordination ou chef de file Soutien structures			Continuité	

4. Promouvoir et valoriser les métiers de la pêche et de l'agriculture et renforcer l'attractivité des métiers	4.1 Faciliter la mobilité et le transport des collégiens sur les sites de production	Coordination ou chef de file			A partir de 2025
	4.2 Sensibiliser au potentiel de l'agriculture biologique et des filières locales	Soutien structures			Continuité
	4.3 Mettre en œuvre un plan de communication pour valoriser les métiers	Action de communication, sensibilisation et valorisation			A partir de 2025
5. Améliorer la qualité de vie en milieu rural et soutenir les publics fragiles	5.1 Maintenir les services en milieu rural par les compétences du Département en matière d'habitat et de logement	Coordination ou chef de file			Continuité
	5.2 Soutenir l'accompagnement des agriculteurs en difficultés	Financement et co-financement Coordination ou chef de file			Continuité
	5.3 Améliorer l'accompagnement les agriculteurs bénéficiant du RSA	Financement et co-financement Coordination ou chef de file Soutien structures			A définir

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durable agricole et pêche					
Objectifs opérationnels	Dispositifs/mesures	Type d'intervention	Actions phare	PAT	Echéancier
Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE  1. Développer et accompagner les productions et pratiques agroécologiques face aux effets et risques du changement climatique	1.1 Accompagner les agriculteurs vers la certification durable ou bio - EGALIM	Financement et co-financement Soutien structures			Continuité
	1.2 Appuyer la mise en œuvre des projets d'implantation de haies et de parcelles agroforestières par des exploitants agricoles	Coordination ou chef de file Soutien structures			Continuité
	1.3 Accompagner les actions d'amélioration de la qualité et la santé des sols dans les modèles agronomiques et agricoles (développement des couverts végétaux, matières organiques, ...)	Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2025
	1.4 Assurer la veille relative aux moyens de lutte alternatifs contre les maladies émergentes, ravageurs et les bio-agresseurs (flavescence dorée, ambroisie, xyllela...)	Financement et co-financement Soutien structures			Continuité
	1.5 Soutenir les productions agricoles et halieutiques (gel, ...) lors de phénomènes météorologiques par la compétence du Département en matière d'aide à la personne	Financement et co-financement Ingénierie technique, financière, administrative			Continuité
2. Encourager la diversification des cultures et des activités	2.1 Soutenir les démarches visant à développer l'agritourisme en lien avec la stratégie tourisme	Financement et co-financement			Continuité
	2.2 Soutenir et accompagner la diversification des cultures et notamment la filière maraichage	Soutien structures			A partir de 2024
	2.3 Encourager les petits investissements	Financement et co-financement			A partir de 2024
3. Assurer une veille sanitaire à travers les missions du	3.1 Assurer les analyses en restauration collective	Coordination ou chef de file Maîtrise d'ouvrage et			Continuité

Laboratoire départemental d'analyse Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le  ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE	3.2 Poursuivre la gratuité des prophylaxies réglementaires sur les animaux d'élevage	gestionnaire d'infrastructures, d'équipements ou de services			Continuité
	3.3 Développer les audits dans les collèges				Continuité
	3.4 Assurer les analyses microbiologiques de productions alimentaires				Continuité
4. Lutter contre la désertification vétérinaire en milieu rural (DDADUE)	4.1 Aider à l'investissement (matériels/locaux activité rurale)	Financement et co-financement			A partir de 2024
	4.2 Soutenir les missions réglementées de santé publique vétérinaire	Financement et co-financement			A partir de 2024
	4.3 Encourager les étudiants vétérinaires à la pratique rurale (stages, bourse dernière année)	Financement et co-financement			A partir de 2025
	4.4 Contribuer à la veille sanitaire et prévention des risques (GDS, missions déléguées obligatoires et sanitaires vétérinaires)	Soutien structures			Continuité

Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale					
Objectifs opérationnels	Dispositifs/mesures	Type d'intervention	Actions phare	PAT	Echéancier
1. Développer la commercialisation en circuits de proximité	1.1 Développer la vente de produits locaux sur les aires en bord de route	Financement et co-financement Soutien structures			Continuité
	1.2 Communiquer sur les points de vente	Action de communication, sensibilisation et valorisation			Continuité
	1.3 Soutenir et accompagner les initiatives collectives de producteurs pour la commercialisation	Soutien structures			Continuité
2. Favoriser la mise en réseau des acteurs et la structuration des filières notamment au travers de la marque Pays Cathare	2.1 Sécuriser le dispositif qualité en appui au développement de la gamme des produits et services sous marque Pays Cathare®	Coordination ou chef de file Financement et co-financement			Continuité
	2.2 Intégrer la filière pêche à la labellisation Marque Pays Cathare	Coordination ou chef de file Ingénierie technique, financière, administrative			A partir de 2024
	2.3 Structurer la gestion de la marque Pays Cathare	Soutien structures Action de communication, sensibilisation et valorisation			A partir de 2024
3. Soutenir les outils de transformation et les plateformes logistiques physiques et numériques	3.1 Développer les plateformes de circuit de proximité à destination de la restauration collective et de la commande publique	Financement et co-financement Soutien structures			Continuité
	3.2 Soutenir la création d'atelier de traitement et transformation des produits agricoles à destination de la restauration collective en collèges (légumerie d'insertion, Légumerie dans les collèges, découpe et conditionnement, etc.)	Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024

	3.3 Participer au suivi et à la consolidation des activités de l'abattoir	Financement et co-financement			Continuité
4. Accompagner la restauration collective vers une alimentation durable de qualité et proximité	4.1 Soutenir la mise en place et le développement d'une stratégie d'achats durable dans les collèges	Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE 			A partir de 2024
	4.2 Poursuivre le développement de la plateforme Agrilocal	Coordination ou chef de file Maîtrise d'ouvrage et gestionnaire d'infrastructures, d'équipements ou de services			Continuité
	4.3 Encourager la labellisation ECOCERT des cuisines des collèges				A partir de 2025
	4.4 Adapter l'offre de formation (cuisiniers, acheteurs, ...)				Continuité
	4.5 Favoriser la mise en relation entre collèges et maraîchage bio				Continuité
	4.6 Développer le dispositif "des étoiles dans mon assiette"				A partir de 2025
	4.7 Mobiliser le programme lait et fruits à l'école pour l'achat de denrées locales	Action de communication, sensibilisation et valorisation Maîtrise d'ouvrage et gestionnaire d'infrastructures, d'équipements ou de services			Continuité
	4.8 Poursuivre l'accompagnements des communes en gestion directe et celles souhaitant faire évoluer leur mode de gestion des repas	Financement et co-financement			Continuité

5. Promouvoir et valoriser les produits locaux de la pêche et de l'agriculture	5.1 Poursuivre la communication Manger Audois et Marque Pays Cathare	Action de communication, sensibilisation et valorisation			Continuité
	5.2 Soutenir le déploiement des "casiers fraîcheur de l'Aude" dans les lieux ou espaces publics	Financement et co-financement			A partir de 2024
	5.3 Soutenir les manifestations, foires et évènements	Action de communication, sensibilisation et valorisation Financement et co-financement			Continuité
	5.4 Sensibiliser le jeune public pour une alimentation saine et durable	Action de communication, sensibilisation et valorisation Soutien structures			Continuité
6 - Participer à la lutte contre la précarité alimentaire	6.1 Œuvrer à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation et paniers solidaires Distribution paniers MDS (DASI/DAST)	Coordination ou chef de file Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion raisonnée des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique					
Objectifs opérationnels	Dispositifs/mesures	Type d'intervention	Actions phare	PAT	Echéancier
1. Développer une agriculture irriguée résiliente et durable face aux effets du changement climatique	1.1 Mutualiser les ressources et compenser l'impact des prélèvements agricoles sur la ressource en eau Aude par la gestion collective des prélèvements et la compensation hydraulique des usages	Envoyé en préfecture le 15/12/2023 Reçu en préfecture le 15/12/2023 Publié le ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE 			Continuité
	1.2 Soutenir les économies d'eau agricole (dispositifs collectifs), équipements hydrauliques, mise en conformité de réseau, substitution de ressources	Financement et co-financement Ingénierie technique, financière, administrative Soutien structures			Continuité
	1.3 Participer à la création de ressources : extension et création de réseaux, retenues, réutilisation, remobilisation de ressources (lien avec schéma eaux brutes)				Continuité
	1.4 Accompagner le multi usage de l'eau agricole (DFCI, abreuvement...)				A partir de 2024
2. Soutenir les projets d'innovation, d'expérimentation et de recherche dans le cadre de la transition agroécologique	2.1 Renforcer les partenariats avec les instituts de recherche	Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024
	2.2 Soutenir les projets d'expérimentation : économie circulaire, technique agronomique, essence et variétés, circuits de commercialisation, agriculture et énergie, questions juridiques, etc.	Financement et co-financement Soutien structures			A partir de 2024
3. Préserver le bon état écologique des milieux de production halieutiques	3.1 Soutenir la prise en compte renforcée du traitement des eaux usées dans les schémas d'assainissement des communes du littoral	Financement et co-financement			Continuité
	3.2 Encourager les investissements dans le cadre du FEAMPA	Financement et co-financement			A partir de 2024

4. Encourager les synergies entre agriculture et biodiversité

4.1 Faire de l'agriculture une composante de la biodiversité (ENS)

Coordination ou chef de file
Financement et co-financement

Continuité

4.2 Préserver les espaces naturels (estives, zones humides), sites de ressources pastorales

Financement et co-financement

Continuité

4.3 Préserver la qualité des espaces pastoraux par la gestion préventive des usages et pratiques dans l'utilisation des vermifuges dans les élevages

Soutien structures

A partir de 2024

4.4 Etudier l'opportunité d'un partenariat avec l'observatoire de la biodiversité agricole

Financement et co-financement

A partir de 2024

4.5 Soutenir et valoriser les pratiques vertueuses (MAEC, PSE, ...) et protéger les espèces emblématiques inféodées au milieu agricole

Action de communication, sensibilisation et valorisation
Impulsion politique, lobbying, médiation et concertation
Financement et co-financement

Continuité

4.6 Protéger les abeilles et les pollinisateurs pour favoriser la pollinisation et participer à la préservation des écosystèmes

Soutien structures

Continuité

4.7 Soutenir le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique permettant de limiter les dégâts du grand gibier sur l'agriculture

Impulsion politique, lobbying, médiation et concertation

A partir de 2024

4.8 Sensibiliser les scolaires agricoles aux pratiques agroécologiques

Soutien structures

Continuité

5 – Suivi et évaluation

Le Département de l'Aude assurera le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie et évaluera sa mise en œuvre. Afin de satisfaire à ces deux objectifs, le Département prévoit deux types d'activités :

1/ Suivi de la stratégie et du plan d'action :

- Le suivi et le renseignement des informations à reporter auprès du Conseil Départemental par les acteurs ou porteurs de projet ;
- Le suivi des aides attribuées au titre de la stratégie afin qu'il puisse rendre compte de la mise en œuvre des actions et ainsi collecter les données nécessaires au renseignement des indicateurs, notamment financiers et de réalisation ;
- Le suivi de quelques indicateurs de contexte et de résultats (en compléments des indicateurs de suivi qui seront développés ultérieurement à l'échelle de actions).

2/ Evaluation de la stratégie et du plan d'action :

- La réalisation de bilans annuels d'activité et le partage de ces bilans avec les partenaires et parties prenantes ;
- La réalisation d'une évaluation finale de la stratégie et du plan d'action un an avant son terme afin de préparer au mieux le suivant.

L'évaluation permettra de mesurer et de mieux comprendre l'atteinte des objectifs résultats et impacts attendus, la qualité des méthodes de mise en œuvre (interne, externe), les enseignements à tirer et les améliorations possibles.

Ci-dessous se trouve une liste non exhaustive d'indicateurs qui pourront être utilisés pour le suivi et l'évaluation de la stratégie.

Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole

- Evolution du zonage faisant l'objet de mesures d'aménagement foncier (AFAFE ...) ou de mesures de protection (ZAP, PAEN...)
- Nombre d'hectares de friches réhabilitées
- Evolution de la surface agricole utilisée (SAU)

Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier

- Nombre de cédants bénéficiant d'un accompagnement pour la transmission de leurs exploitations
- Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de petits métiers de la pêche
- Nombre de bénéficiaires du RSA en cumul avec un emploi saisonnier

Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche

- Nombre de projets d'implantation de haies et de parcelles agricoles mis en œuvre (en nombre de plans et kilomètres) ;
- Evolution du nombre d'exploitations agricoles bio & SIQO
- Evolution de la superficie agricole bio & SIQO

Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable

- Evolution du chiffre d'affaire d'Agrilocal11 et du nombre d'acheteurs/ fournisseurs sur Agrilocal11
- Evolution des achats alimentaires groupés dans les collèges (volume et budget consacré)
- Mise en place effective de la plateforme logistique (chiffre d'affaires)
- Evolution du nombre d'adhérents à la Marque Pays Cathare et sa structure de gestion économique

Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion raisonnée des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique

- Volumes d'eau bruts et nets économisés sur le milieu
- Evolution du nombre de MAEC et PSE déployés

LEXIQUE DES ACRONYMES

CESE = Comité Economique, Social et Environnemental

PPAM = Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

SAU = Superficie Agricole Utilisée

SIQO = Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine

AB = Agriculture Biologique

HVE = Haute Valeur Environnementale

N&P = Nature et Progrès

MAEC = Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

PAEC = Projet Agroenvironnemental et Climatique

PSE = Paiement pour Service Environnemental

PAT = Plan Alimentaire Territorial

FEADER = Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

FEAMPA = Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

AFAFE = Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental

ZAP = Zone Agricole Protégée

PAEN = Protection des Espaces Agricoles et Naturels

EPCI = Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SCOT = Schéma de Cohérence Territoriale

PNR = Parc Naturel Régional

LEADER = Liaison Entre Action de l'Economie Rurale

DFCI = Défense des Forêts Contre l'Incendie

SDIS = Service Départemental d'Incendie et de Secours

ALEOFEU = Dispositif Aléa Feu de Forêt

SUDOE = Programme de Coopération Territoriale de l'Espace Sud-Ouest Européen

CUMA = Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles

SAFER = Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

DLAL = Développement Local par les Acteurs Locaux

CRCM = Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée

CRPMEM = Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

GEIQ = Groupement Employeurs Insertion Qualification

RSA = Revenu de Solidarité Active

DDTM11 = Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DDETSP11 = Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations dans l'Aude

DDFIP = Direction Départementale des Finances Publiques

MSA = Mutualité Sociale Agricole

OPA = Organismes Professionnels Agricoles

BIOCIVAM = BIO Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural

AFHAC = Association Française pour les Arbres et les Haies Champêtres

FEDON = Fédération Départementale contre les Organismes Nuisibles

PSN = Plan Stratégique National

AMI = Appel à manifestations d'intérêt

GDS = Groupement de Défense Sanitaire

EGALIM = Etats Généraux de l'Alimentation

SMMAR = Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

PTGE = Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

PGRE = Plan de Gestion de la Ressource en Eau

SSAPAU = Schéma de Sécurisation de l'Abreuvement et de Préservation des Autres Usages

GDSA11 = Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Aude

DDADDUE = Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit De l'Union Européenne

ADEAR = Association pour le Développement de l'emploi Agricole et Rural

MDS = Maison Des Solidarités

ENS = Espace Naturel Sensible

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

S²LOW



PHOTOGRAPHIE DE L'AGRICULTURE AUDOISE

aude.chambre-agriculture.fr





Déroulé

1. CARTE IDENTITE DE L'AGRICULTURE AUDOISE

2. ZOOM SUR LES PRODUCTIONS

3. QUELQUES ECLAIRAGES

4. SYNTHÈSE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



1. CARTE D'IDENTITE DE L'AGRICULTURE AUDOISE

3



CARTE D'IDENTITE DE L'AGRICULTURE AUDOISE

- **6 100** exploitations agricoles *
- **3^{ème}** département d'Occitanie
- **- 16%** depuis 2010

71%

de l'effectif représenté
par les micros et petites
exploitations.

54% à l'échelle
nationale

- **61 %** des exploitations produisent sous Signes Officiels de Qualité et d'Origine *
- **6 979** chefs d'exploitation dont **29%** de femmes*
- **3 524 ETP** pour l'ensemble des salariés de la production agricole *
- **6,2%** des emplois de l'Aude en agriculture (4% en Occitanie/2,4% en France) *
- **695 M€** de valeur de production (5^{ème} en Occitanie)**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

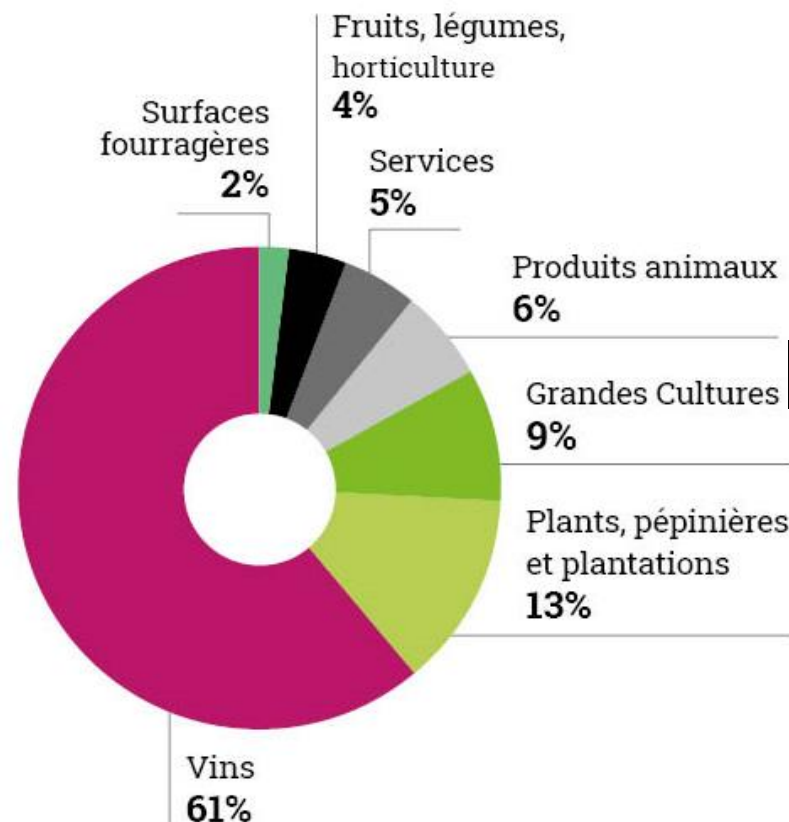
Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



Répartition du chiffre d'affaires agricole audois **



* RGA 2020

** SAA -2021



CARTE D'IDENTITE DE L'AGRICULTURE AUDEOISE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

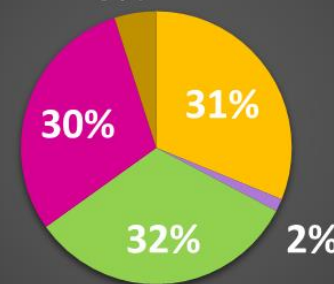


- **215 568 ha** de SAU *,
soit **35%** de la surface totale du département
- **3,8%** depuis 2010*
- **35 ha** en moyenne par exploitation *,
■ 48,6 ha en Occitanie et **64,6 ha** en France
(+14% depuis 2010)
- **30,6%** des surfaces engagées en Agriculture
Biologique (pour **23,7 %** des exploitations)
20,1% au niveau régional **10,7%** au niveau
national **

* RGA 2020

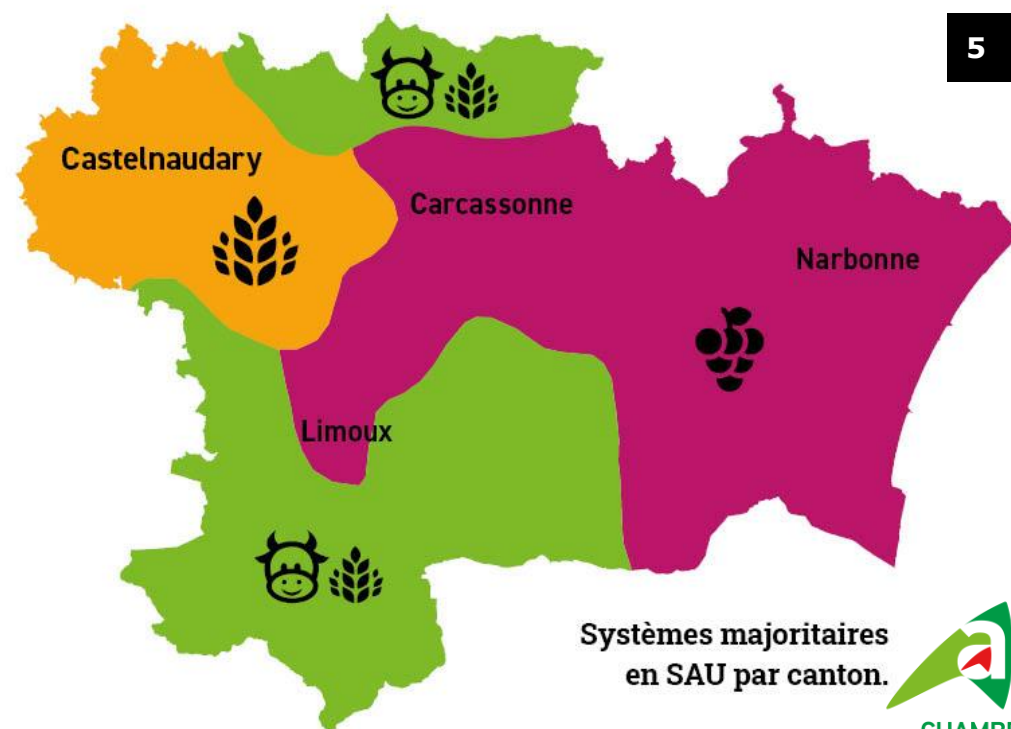
** Agence bio 2022

Répartition des surfaces en 2020 par
production



■ Grandes Cultures ■ Fruits, légumes, PPAM ■ Surfaces en herbe ■ Vignes ■ Jachère

Sources : RGA 2020



Systèmes majoritaires
en SAU par canton.

Viticulture, Grandes Cultures, Elevage,
Arboriculture, Maraîchage, Plantes Aromatiques

2. ZOOM SUR LES PRODUCTIONS

6



Chiffres clés

2/3 des exploitations agricoles sur le département de l'Aude sont des exploitations viticoles (3 992 exploitations) *

30 % de la SAU en 2020 (63 673 ha)* dont **17%** de la surface en **AB****

3,9 Mhl : production 2022***

44 caves coopératives et Unions de caves produisent en 2022

80% de la production départementale (soit 73% du vignoble)****

Env. **600** caves particulières produisent en 2022 env. **20%** soit 27% du vignoble

Perte de **9%** de SAU en 10 ans (2010-2020) *

2ème département d'Occitanie pour le nombre d'exploitations commercialisant des produits viticoles sous SIQO *

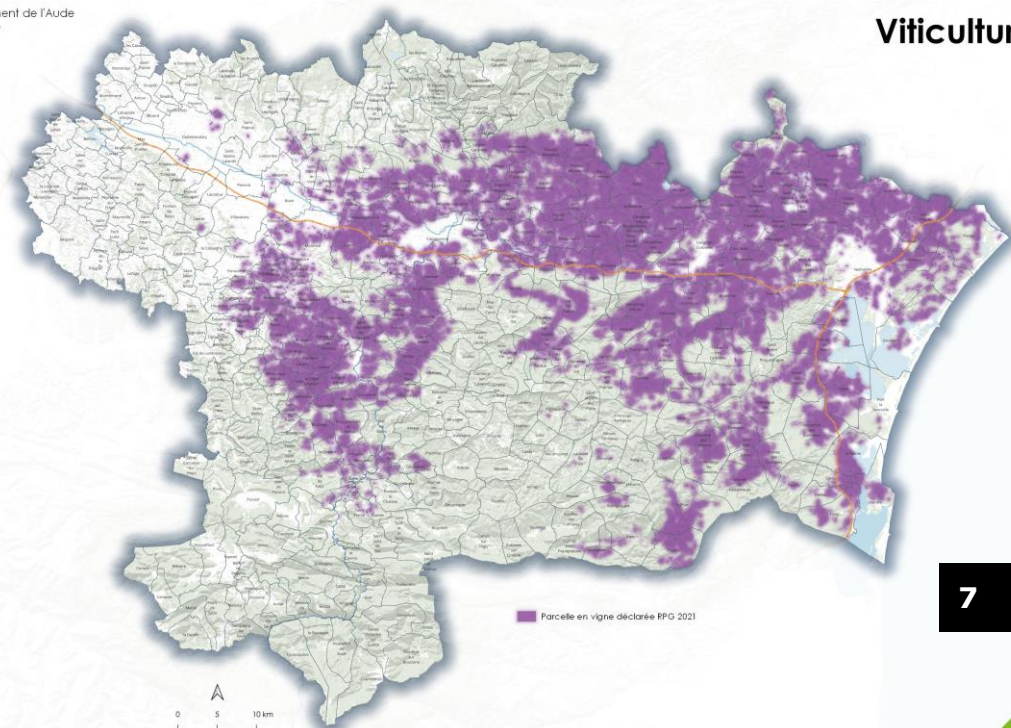
Répartition de la production audoise de vins en hectolitres en 2020



Spécificités départementales

- La viticulture : **un pilier de l'économie du département**, pourvoyeuse d'emplois directs et indirects
- 90% de la production sous signe officiel de qualité
- 13 aires d'appellation viticole (AOP) et 8 IGP (2ème département de France) : Diversité des terroirs et de l'encépagement

département de l'Aude
Occitanie



Viticulture

7

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE

réalisation cellule cartographie
Chambre d'agriculture de l'Aude Mars 2023

Tendances et préoccupations

- Baisse de la consommation du vin au niveau français
- Des « retraisons » parfois incertaines
- Difficultés en AB malgré un engagement fort dans les certifications environnementales : nouveaux marchés à conquérir
- Vulnérabilité des sols viticoles (faible taux de MO)
- Récurrence des aléas qui fragilise le vignoble
- Introduction de nouveaux cépages résistants aux maladies et à la sécheresse et de pratiques adaptées au Changement Climatique

* RGA 2020 ; **Agence Bio/Oc 2021 ; *** Douanes 2022 ;

**** La Coopération Agricole – les Vignerons Coopérateurs Occ. 2022 ;

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AUDE



Chiffres clés

13% des exploitations audoises orientées principalement vers les Grandes Cultures (781 exploitations) *

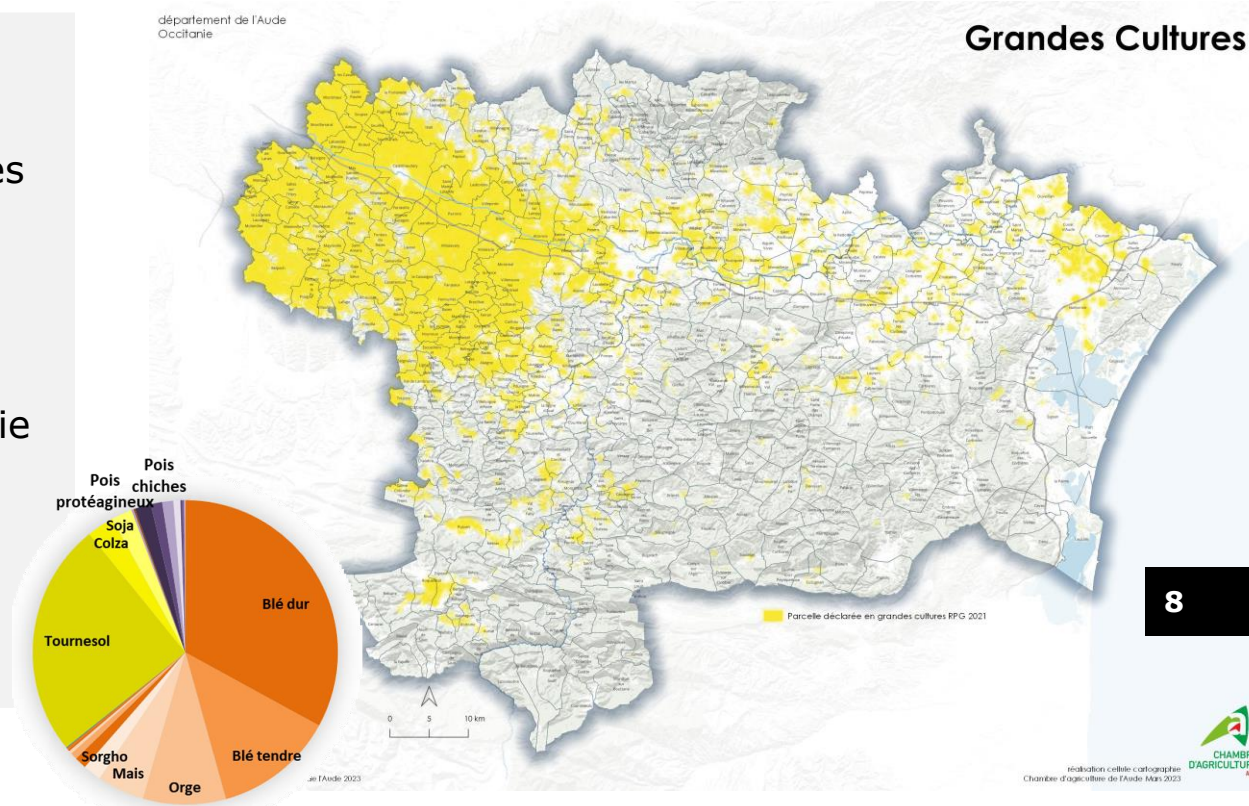
31% de la SAU départementale *

17% des surfaces en bio (région Occitanie = 1/4 de la sole nationale Bio et 50% des surfaces en soja) **

- 12 000 ha en 10 ans soit 15 % de la sole (2010-2020) *

Des spécificités départementales

- Rendements inférieurs à la moyenne nationale (50% en sec) et très faibles en zone méditerranéenne
- **Majorité de céréales (64%)**, oléagineux (30%) et protéagineux (6%) **Et aussi** : riz, lentilles, céréales anciennes, etc.***
- **Production de blé dur et de tournesol** depuis les années 80
- **Savoir faire local de production de semences**
- **Légumes secs** depuis années 2000 et IGP Haricot de Castelnaudary



Tendances et préoccupations

- Fréquence des aléas de cultures
- Année 2022 avec des résultats très faibles
- Fragilisation des exploitations (marchés, convergence PAC)
- Des intentions de non culture – non récolte (Est)
- Evolution vers des systèmes à faibles charges
- Développement des légumineuses à graines, d'ateliers de transformation et recherche de nouvelles espèces (chanvre, céréales mineures, etc.) et de diversification

* RGA 2020 ; **Agence Bio/Oc 2021 ; ***RPG 2021



Chiffres clés

10% des exploitations audoises orientées principalement vers l'élevage *

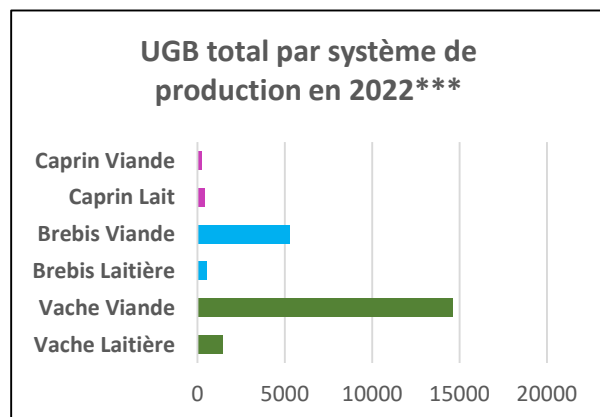
32% de la SAU départementale (fourrages, prairies, parcours) *

+9 540 ha en 10 ans soit une augmentation de 16 %*

49% des surfaces et cultures fourragères en bio et en conversion **

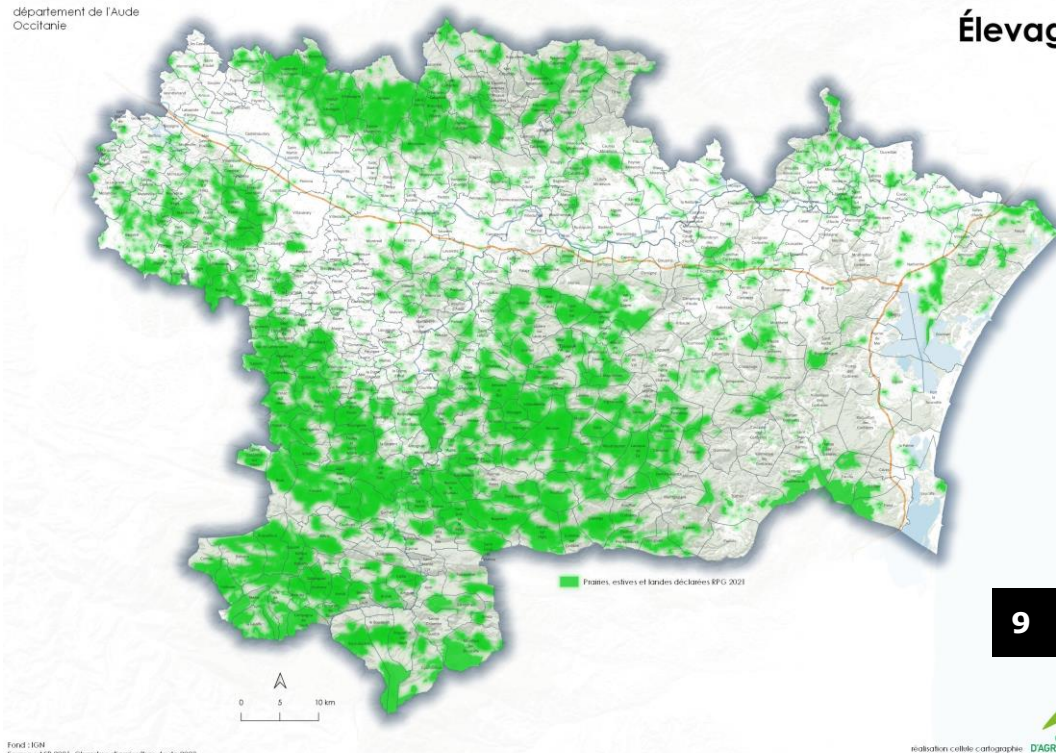
Spécificités départementales

- **Diversité** des élevages
- Systèmes d'élevage essentiellement **extensifs** avec des zones collectives gérées par des GP et des AFP
- Zones traditionnelles de poly-élevage ou production de volailles
- **Majorité de naisseurs** en filière bovine
- 1 abattoir multi-espèce et 1 abattoir volaille



Sources : * RPG 2021 ; ** Agence Bio 2021 ;
*** EDE11 2022

département de l'Aude
Occitanie



Élevage

9



élaboration cellule cartographie
Chambre d'Agriculture de l'Aude Aude 2023

Tendances et préoccupations

- **Des filières en difficulté :**
 - Volailles et porcs : pression sanitaire - mesures biosécurité peu adaptées aux élevages fermiers audois, coût des aliments élevé
 - Bovins lait : effectif divisé par deux en 10 ans
- **Des éleveurs en recherche de valeur ajoutée et de filières locales :**
 - Bovins viande: Développement de la « finition » et l'engraissement des animaux
 - Bovin lait : développement de la transformation fromagère
 - Ovin viande: un élevage traditionnel d'agneaux de bergerie évoluant vers un élevage plus extensif et de la vente directe
- **Inquiétudes liées au CC:**
 - Perte de l'autonomie alimentaire,
 - Pérennité des abreuvements remise en question
 - Désertification des services vétérinaires (*hors contexte CC*)



LE MARAICHAGE, L'ARBORICULTURE, LES PLANTES AROMATIQUES

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

S'LO

Chiffres clés

Arboriculture : 1 831 ha*

6 espèces principales

Et aussi : truffes, cerise, châtaigne, kiwi etc.

Nouvelles cultures : grenades, pistaches

38% en AB**

Maraichage : 1 508 ha *

3 productions représentant **60%** des surfaces

Systèmes diversifiés ou cultures de saison

26% en AB**

Plantes aromatiques et médicinales

306 ha environ*, prend de l'ampleur

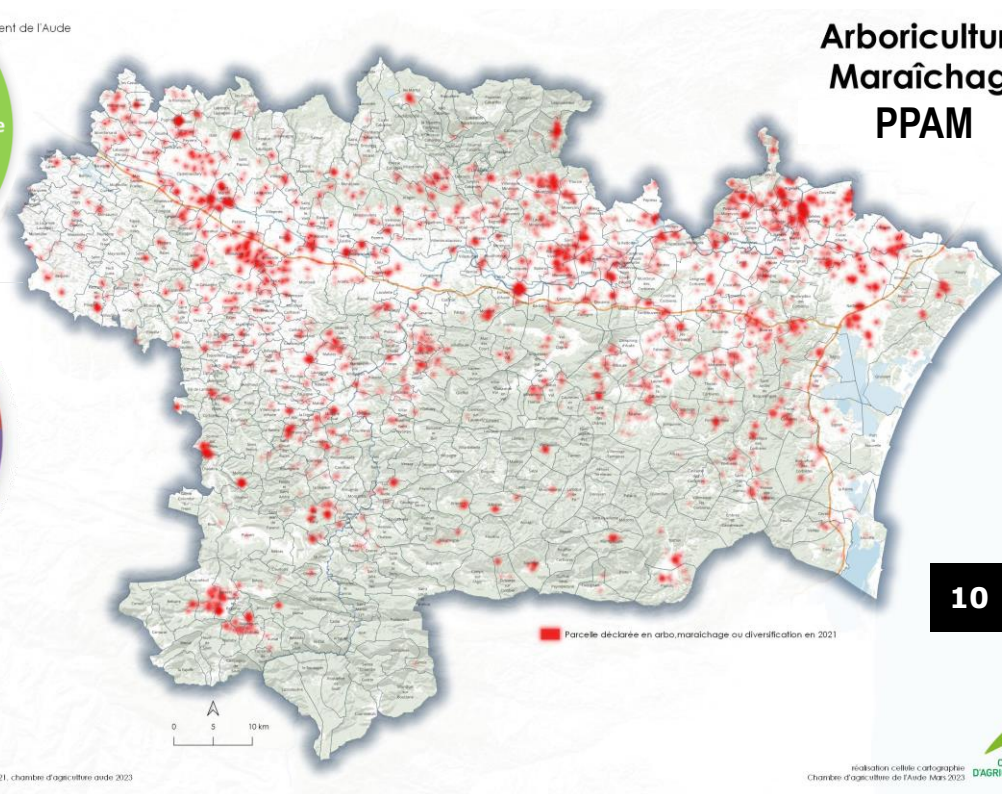
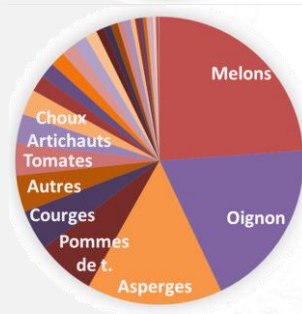
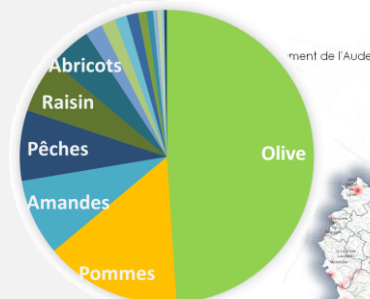
Quasi 100% en AB**

Horticulture 10ha*

Sources : * RPG 2021 ; ** Agence Bio 2021

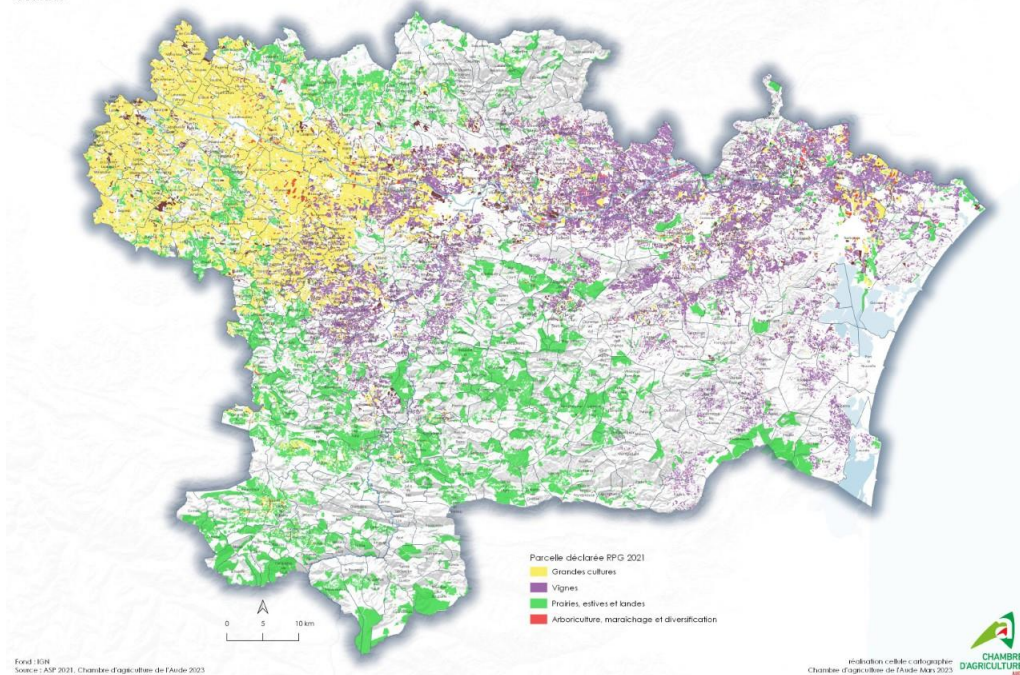
Quelques spécificités :

- Filière locales : pommes de terre du Pays de Sault, Oignons de Citou, Asperge verte, Cerise Pays Cathare, etc.
- AOC Huile et Lucques du Languedoc
- Secteurs avec historique arboricole : Etang de Marseillette/ Somail
- Outils de transformation de taille modeste à conforter

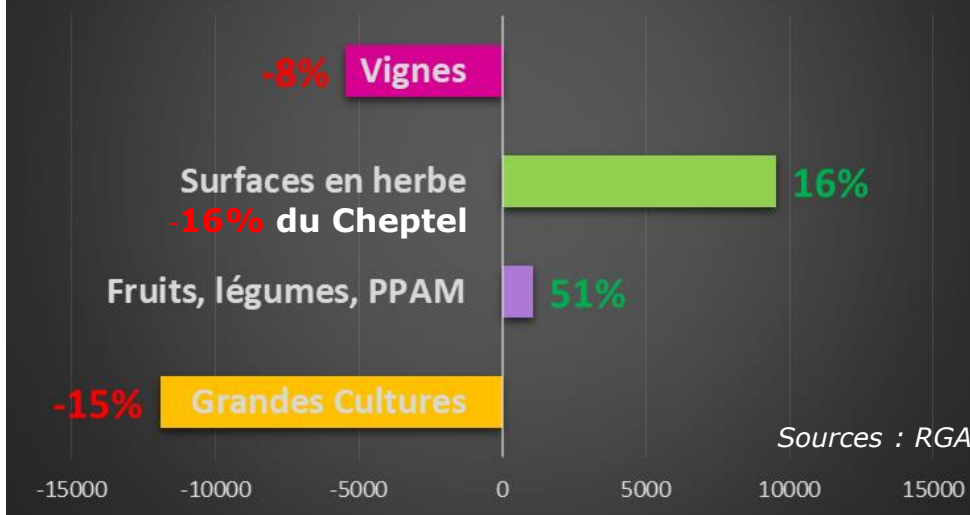


Tendances et préoccupations

- Beaucoup d'intérêt (installation-diversification)
- Structuration en cours pour nouvelles cultures (amandes, PPAM, pistaches, etc.)
- Concurrence sur les marchés (Fruits, et Légumes), filière pomme en difficulté
- Restrictions d'eau et sécheresse
- Difficultés d'accès au foncier pour le maraichage et vieillissement des exploitants (arbo notamment)
- Progression de la bactérie Xylella fastidiosa



Evolution des surfaces (en ha) par production entre 2010 et 2020



Tendances récentes :

- **Des lignes de partage entre filières de + en + poreuses**
(diversification, complémentarité cultures végétales / élevage etc...)
- **Des points communs :**
 - Hausse exceptionnelle du niveau des charges en 2022
 - Difficultés d'approvisionnement en matières premières
 - Difficultés de recrutement de main d'oeuvre
 - Impact de la sécheresse et des restrictions d'irrigation, et des aléas climatiques
 - Dégâts de gibiers, problèmes sanitaires, maladies émergentes, prédation (élevage)

Renouvellement des générations, Changement
climatique, Eau, Agro-environnement,
Aménagement du territoire, Alimentation

3. QUELQUES ECLAIRAGES

12



RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS, DES ACTIFS ET EMPLOI

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

S²LO

Chiffres clés

■ Baisse significative du nombre d'agriculteurs et d'exploitations (-16%)

Nombre de chefs et co-exploitants agricoles

En 2010 : 8036

En 2020 : **6979** ➔ -13%

■ Une population agricole de + en + âgée

Nombre de chefs et co-exploitants agricoles de plus de 55 ans

	2010	2020	Δ
Occitanie	35 787	37 036	+3%
Aude	3 188	3 426	+7%

=40%

=49%

■ L'Installation

Env. **150** nouvelles affiliations CE par an,

En 2020, **153** nouveaux CE dont **103** <40 ans et **43** installations aidées,

Taux de remplacement **66 %**

■ L'emploi

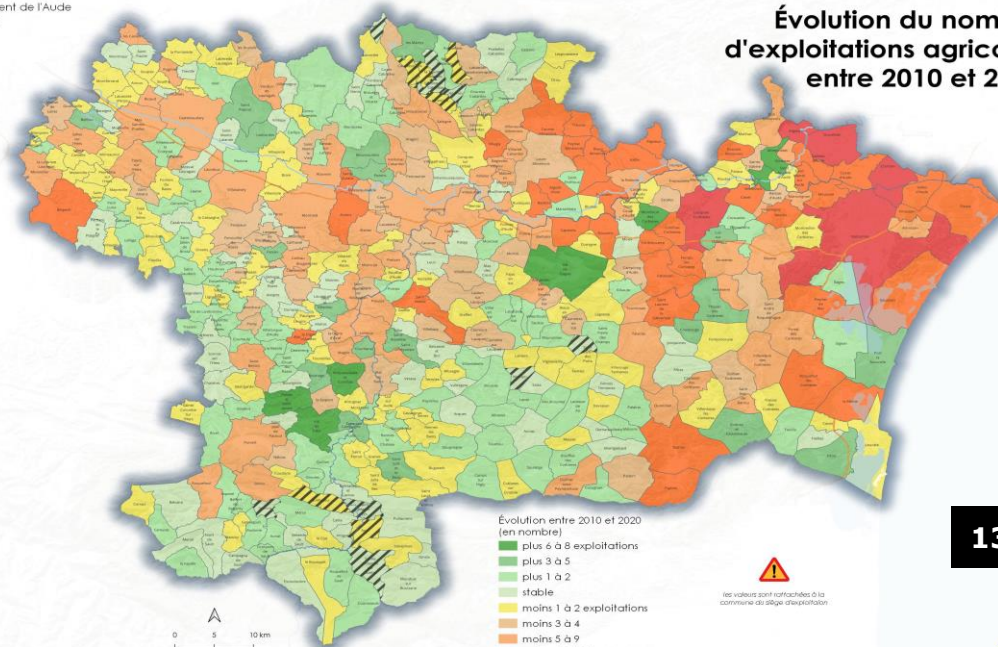
1 839 salariés permanents de la production agricole

12 289 salariés totaux de la production agricole dont **36%** de femme

La main d'œuvre agricole totale a baissé de **8 600** actifs et **580** ETP entre 2010 et 2020 (-6%)

Sources : RGA 2020

département de l'Aude
Occitanie



Évolution du nombre
d'exploitations agricoles
entre 2010 et 2020

13

Tendances et préoccupations

- Département attractif pour les porteurs de projets
- Evolution des profils des porteurs de projets : + de hors cadre familial, + de reconversion, + de femmes,
- Des projets d'installation innovants, + de micro-exploitations post COVID
- Filières principales structurées sécurisant les installations
- Le taux de renouvellement stagne : agrandissements ou transfert vers les époux ou enfants.
- Manque d'anticipation à la transmission
- Perte de sens (numérisation, normalisation, administratif) et mal être



Evolutions climatiques

- Augmentation de la **température moyenne annuelle** (+ **1°C** d'ici milieu XXIème)
- Maintien du **régime des précipitations**
! Répartition inégale : automnes plus pluvieux et printemps & étés plus secs
- Hausse de l'**Evapotranspiration potentielle** et de la contrainte hydrique
- Augmentation du **nombre de jours très chauds** (moyenne journalière supérieure à 25°C) + 30 j d'ici le milieu du siècle à Gruissan
- Augmentation des phénomènes extrêmes : + **20 %** de l'intensité des pluies extrêmes + 150mm

Projections climatiques Clima XXI

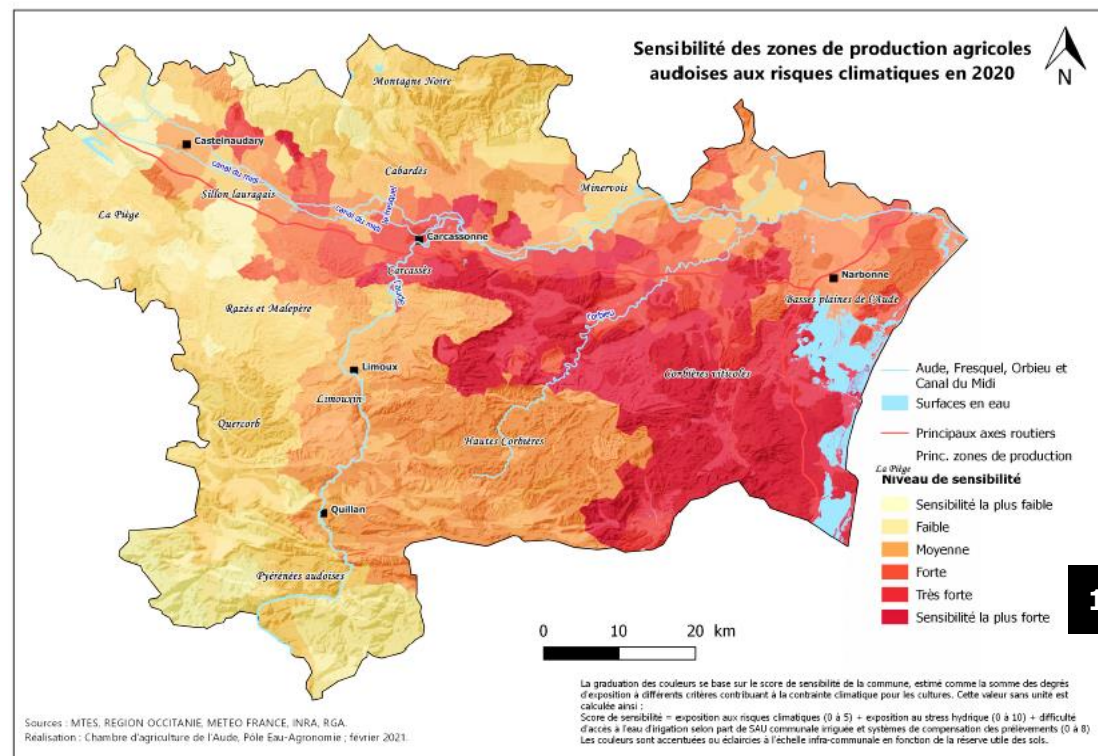
*DRIAS – Les futurs du climat - CNRM 2014 / Modèle Aladin-climat / Scénario RCP 4.5

Impacts & répercussions

- Modification du cycle des cultures
- Risques de brulure, d'échaudage
- Gestion des prédateurs : les + sensibles au gel seront bien moins régulés ; arrivée de nouveaux bioagresseurs...
- Période de dormance réduite
- Salinisation des sols

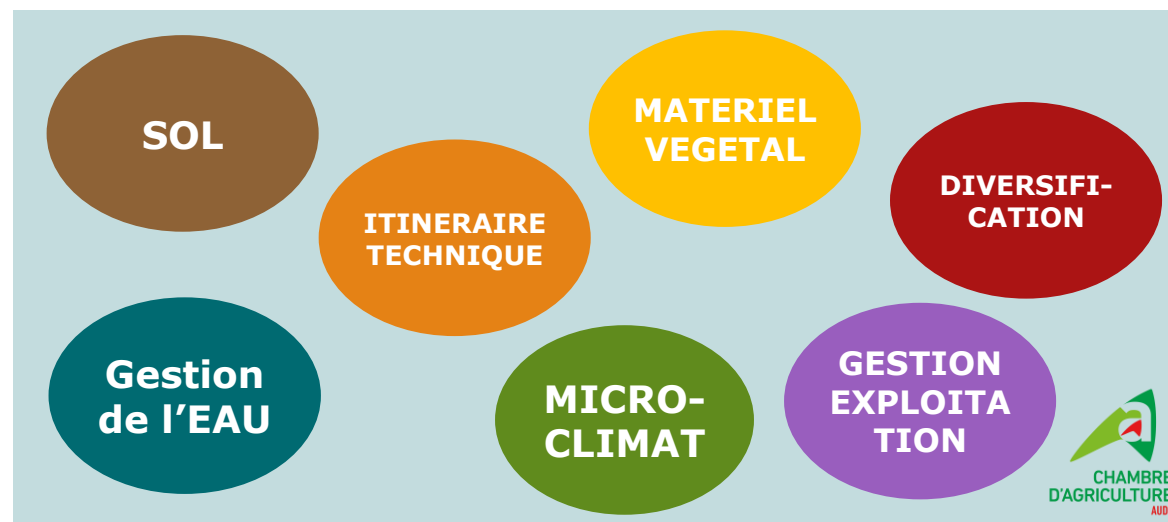
Perturbation des récoltes (qualité & quantité)

Risque de perte de la typicité des territoires audois



14

Les leviers d'adaptation





RESSOURCE EN EAU ET IRRIGATION

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

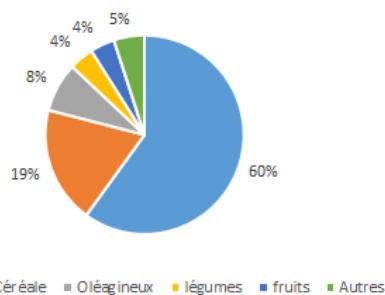
Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

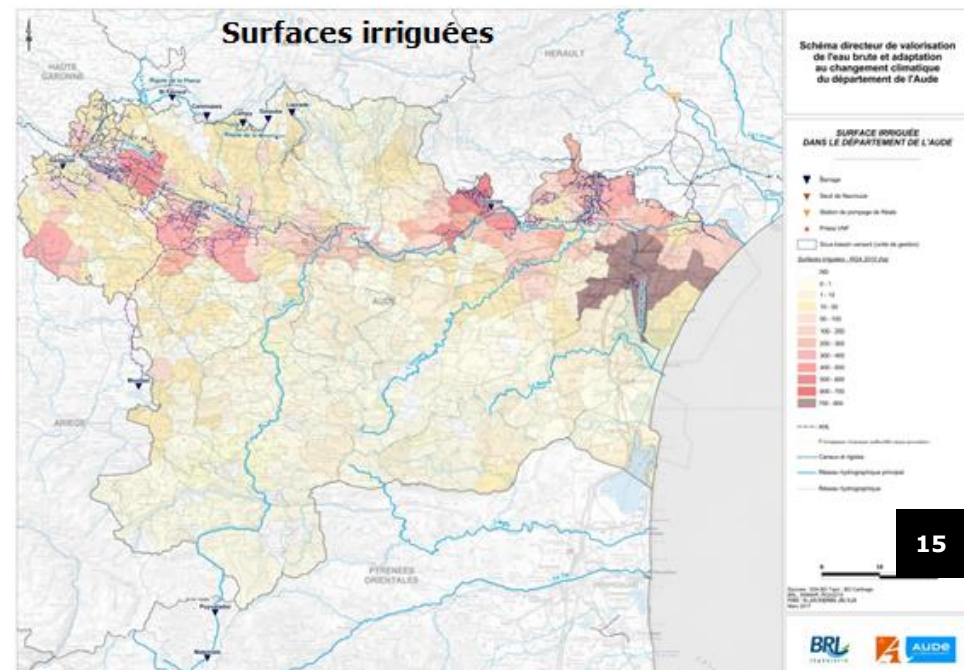
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



En % de la surface irriguée



■ Vigne ■ Céréales ■ Oléagineux ■ Légumes ■ Fruits ■ Autres



15

Chiffres clés

Surfaces irriguées (RGA) :

- 2010: **15 000 ha** (7% de la SAU)
- 2020 : **21 000 ha** (10% de la SAU)

○ Cultures irriguées (2020, RGA)

vigne : **13 000 ha** , céréales : 4 000 ha, oléagineux : 1 705 ha

■ Des ressources déficitaires :

- Un déficit cumulé de **37 Mm3** (EVP, 2014) sur le BV de l'Aude
- Retenues structurantes remplies à $\approx 55\%$ (mars 2023),

- **D'importantes économies** réalisées par la profession agricole : **22 Mm3** (BV Aude, déc. 2022) + projet de pilotage de l'irrigation en déploiement

Tendances et préoccupations

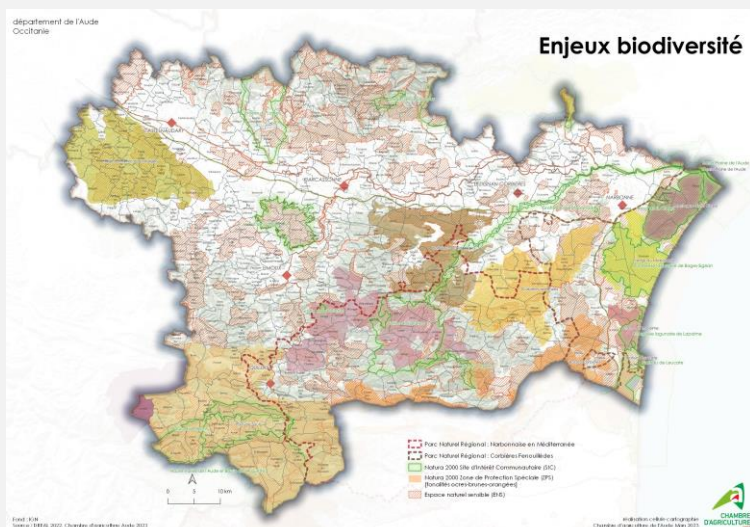
- **Gestion de crise** : n'est plus exceptionnelle mais systématique l'été ; restriction pour les irrigants
- Renforcement des instances de gestion de l'Eau (PGRE, SAGE, CGE...)
- **Accroissement des demandes d'accès à l'eau** : 2017 : 20 500 ha de nouvelles demandes cumulés, 90% vigne. De nouvelles demandes en diversification et pour l'abreuvement des cheptels
- Quelques projets d'accès à la ressource majoritairement collectifs, valorisant le multi-usage
- Inquiétude pour les zones orphelines de solutions d'accès à l'eau



- Des **interactions positives et/ou négatives** sur de multiples enjeux environnementaux : biodiversité, qualité de l'eau et de l'air, santé humaine, sols, captation de carbone, etc.
- **Des spécificités audoises**

L'Aude, une biodiversité remarquable

- **3^{ème}** département en biodiversité végétale et **1^{er}** département pour les oiseaux nicheurs
- **39%** du département en zone N2000 : 34 sites sur 250 000 ha dont 75 000 ha de surfaces agricoles (vignes, élevage, polyculture)
- 219 ENS, 20 PNA, 273 ZNIEFF
- Espaces agricoles participent à cette richesse : mosaïque agricole d'une grande valeur, **Espaces pastoraux**

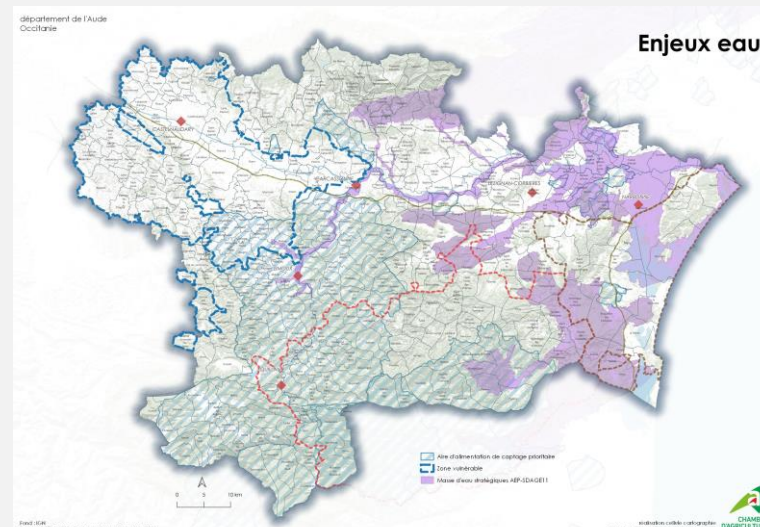


Qualité de l'eau et zones humides

Pollutions ponctuelles et diffuses d'origine agricole identifiées dans les SDAGE 2022- 2027

- **8 captages à enjeux**, avec une aire d'alimentation délimitée > **Programmes d'actions**
- **5 captages avec aire en cours** de délimitation
- 5 zones de Sauvegarde de Masses d'eau stratégique
- **Zone Vulnérable Nitrates (108 communes)** > Réglementation spécifique
- **De nombreuses zones humides en milieu agricole** ou réceptacle des eaux de ruissellement (étangs, etc.)

16





Une panoplie de leviers

- **Développement des pratiques agro-écologiques** : ↘ phytos, lutte biologique couverts, haies et agro-foresterie, etc.
- **Certification environnementale** : AB, HVE, Terra Vitis, Demeter, N&P etc.
- **Démarches collectives**
- **Aménagements**
- Etc.

Des dispositifs consacrés ... et des démarches volontaristes

- **1 398** exploitations en Agriculture Biologique (Source: Agence Bio 2021)
- **2 103** exploitations engagées dans HVE (+9% entre 22/23)
- **481** exploitations engagées dans Terra Vitis
- **23 collectifs** engagés pour la transition agro-écologique (3 groupes Dephy, 9 GIEE*, 11 groupes 30 000*) *en cours ou en émergence
- **12 démarches 16.7** Eau portées par des Caves coopératives
- **600** exploitations engagés en MAEC en 2015-2019
- **12 PAEC** (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) en cours
- **2 expérimentations PSE** en faveur de la qualité de l'eau (Réseau 11, Corbières Salanque) > ~51 agriculteurs dans l'Aude

17

SOCLE

REGLEMENTATION PHYTOSANITAIRE

- ❖ **Objectifs européens et français** : ↘ d'au moins 50% de l'utilisation des phytosanitaires
- ❖ **Règlementation qui se durcit** : Autorisation de Mise sur le Marché, Conseil Stratégique Phyto, Zones de Non Traitement eau-biodiv-riverains-pollinisateurs, etc.

PAC 2023-2027

- ❖ **Conditionnalité renforcée** : exigences réglementaires relatives à la protection de l'environnement, la santé publique et le bien être animale + règles spécifiques à la PAC = 9 BCAE
- ❖ **Introduction de l'écorégime** : environ 25% des aides directes du 1^{er} pilier avec 3 voies d'accès



FOCUS AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

AUDE (11)



68 849 ha

Surfaces bio en 2022
(3ème rang régional)



30,6 %

Part des surfaces bio dans la surface agricole du département
(3ème rang régional)



1 475

Fermes engagées en bio en 2022
(4ème rang régional)



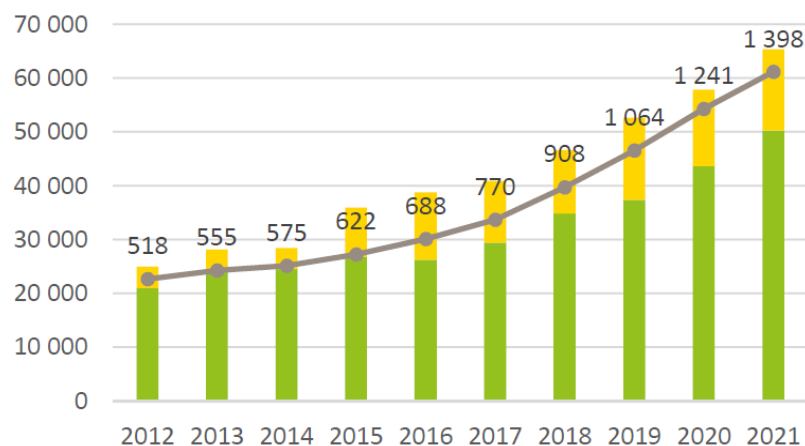
23,7 %

Part des fermes du département engagées en bio
(5ème rang régional)

Sources : Agence Bio 2022

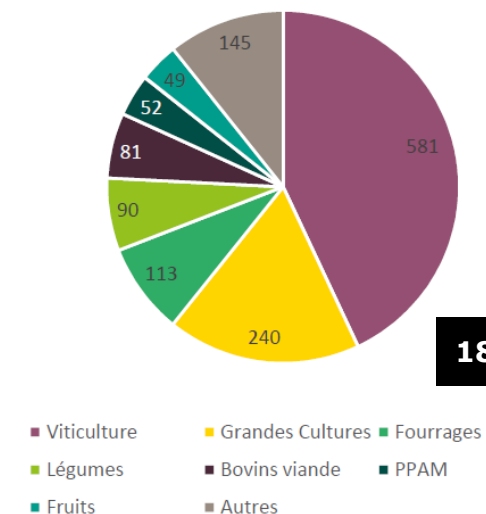
■ **Aude 3^{ème} département** en termes de surface AB en Occitanie (et 4^{ème} en France)

■ **X 2,9** exploitations Bio entre 2010 et 2020 (R)



Sources : Interbio Occitanie Chiffres Clé 2021

Production principale déclarée des 1 351 exploitations notifiées de l'Aude



Agence Bio / OC, 2021

iBIO
InterBIOccitanie

•Nouveau règlement bio européen en 2022

•Des dispositifs spécifiques d'accompagnement (MAB ; CAB ; Point Info Bio etc.)

•Situation économique 2022-2023 :

- Tensions du marché impactant tous les acteurs : Inflation, baisse des prix, baisse des ventes toute production, défiance, déferencement, déclassement production
- Fonds d'urgence AB pour soutenir quelques exploitations en difficultés ; Campagne de communication régionale ; etc.





ALIMENTATION, COMMERCIALISATION, AGRITOURISME

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



Le défi alimentaire de l'Aude

Bassin de consommation composé des habitants (+0,43% par an) et des touristes (20,6 M de nuitées)

3ème département français par le taux de pauvreté des ménages : 21% (INSEE)

21% du budget des français consacrés à l'alimentation (**42%** en 1950)* et

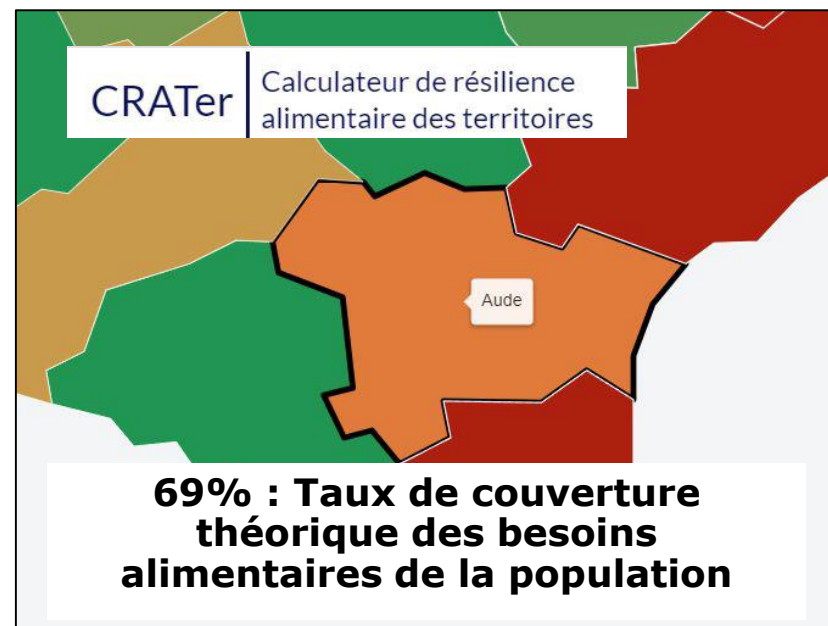
90% des parts de marchés en Grandes et Moyennes Surfaces, Petites et Moyennes Surfaces et magasins alimentaires de proximité (France – source INSEE)

~**12 M** de repas préparés par an dans l'Aude pour la restauration collective **

2€ à 2,5€ prix moyen d'achat de denrées en resto Collective

40% de gaspillage sur les plateaux repas

5 PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) dans le département



19

Approche théorique (volumes produits/consommation moyenne):

- Aude déficitaire en légumes, viande, riz
- Aude excédentaire ou théoriquement autonome: pommes, pêches, blé dur, légumes secs, vin

Et une partie des productions structurées en filières longues

Sources : *Agreste Gaph'agri 2021, données 2020. Agence Bio 2021, données 2020.

** Fiche RHD – PAT de l'Aude – CA11 2022



ALIMENTATION, COMMERCIALISATION, AGRITOURISME

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



La vente en local et proximité

22% des producteurs audois pratiquent les circuits courts (hors vin) et **8%** la transformation à la ferme
A doublé en 10 ans! (produits hors vin)
(Source : RGA 2020)

Tendances :

- Pas d'effet durable du boost COVID
- Baisse du panier moyen et de la fréquentation sur les marchés
- Clientèle locale se développe peu
- Intérêt des circuits professionnels pour les produits locaux et bio, mais inadéquation offre et demande
- Loi EGALIM et resto co : une opportunité



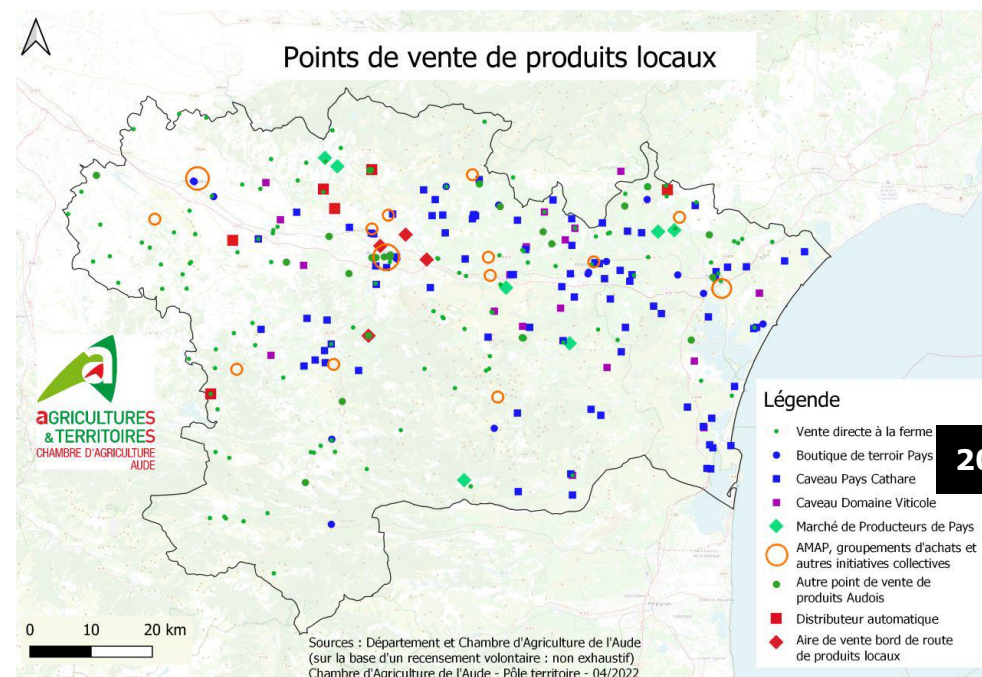
L'agritourisme

280 exploitations font de l'hébergement, gîtes chambres d'hôtes, activités de loisirs en 2020
- 8% en 10 ans
(Source : RGA 2020)

Tendances :

- De + en + de questionnements sur l'agritourisme : recherche de diversification et professionnalisation
- Des projets collectifs émergent
- Tourisme Durable (effet bénéfique du COVID)
- Dynamique départementale collective pour structurer l'agritourisme (ADT, CIVL, CA11, etc.) et des labels

Diversité de points de vente de produits locaux



20

Valorisation du lien

« patrimoine – terroirs – produits – tourisme »

Notamment au travers de la marque Pays Cathare et des réseaux



L'agriculture, un pilier de la gestion de l'espace

Chiffres clés

35% du département couvert par l'agriculture
(*RGA 2020) ; **41%** avec la PAC (RPG 2021)

- **8 428 ha** de SAU en 10 ans (-3,8%)*

- **35 000 ha** SAU en 40 Ans (-14%)*

1 agriculteur pour **54** habitants

60 habitants/km² (INSEE) dans l'Aude (81 en Occitanie et 105 en France)

- **Agriculture constitutive des paysages** remarquables de l'Aude (dont site classé et patrimoine UNESCO)
- **Rôle crucial dans la gestion des risques** (inondation, incendies, crues), mais qui a tendance à s'affaiblir
- **Spécificités :**
 - morcellement, petites parcelles dans secteurs viticoles
 - Dynamiques foncières très disparates entre territoires

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

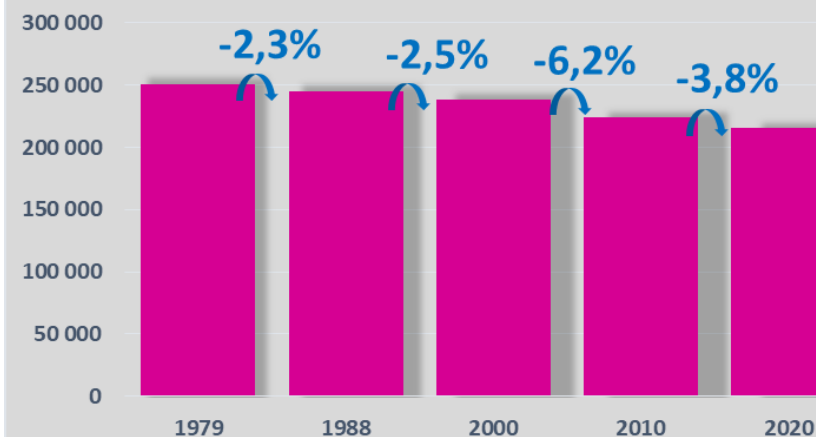
Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

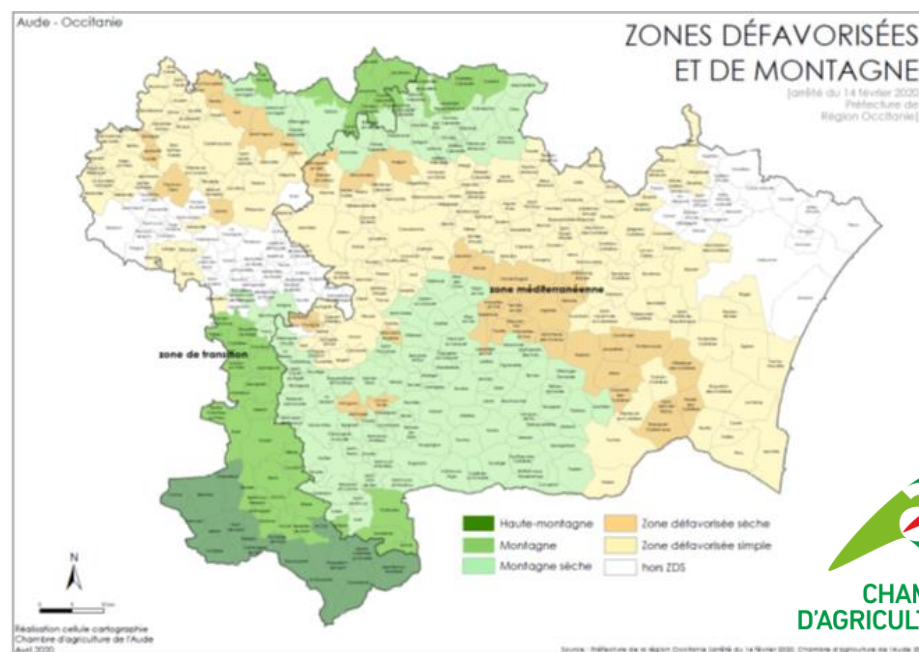
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

S²LOW

Evolution de la SAU audoise (RGA)



21





Le foncier agricole, une ressource finie... et convoitée

+ 2000 ha d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés dans l'Aude entre 2011 et 2021

(Source : observatoire de l'artificialisation)

- Majorité de sols agricoles, moins « protégés », souvent de bonne qualité agronomique voire irrigables
- Forte prospection des développeurs en zone agricole « Aude = Texas des ENR »
- Faible résistance de l'agriculture à la pression foncière

Les friches agricoles , un enjeu de développement territorial

- **39 400 ha de vignes** arrachés dans le cadre des arrachages définitifs primés (jusqu'en 2010)
- **Jusqu'à 30% de friches** dans les zones agricoles (OcSol Grand Narbonne-PNR NM -2012)

- Développement des friches selon un gradient Ouest-Est : rétention et déprise
- **30taine** d'initiatives de reconquêtes recensées

Du temps long et des outils complexes à mobiliser

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

S²LO

BESOINS impactant le foncier agricole

Habitat : accueil nouvelles populations, desserrement des ménages, etc.
Zones économiques : recherche de création d'activités et d'emploi
Développement des infrastructures : Elargissement A61, LGV, roclades, etc.
Développement des énergies renouvelables : centrales PV, raccordement réseau

Un rôle structurant de l'agriculture pour la DFCI

1. Cloisonnement des massifs et rôle de coupure

2. Réduction de la masse de combustible
Entretien des milieux ouverts



**Aggravation de la situation
Accroissement du risque**



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

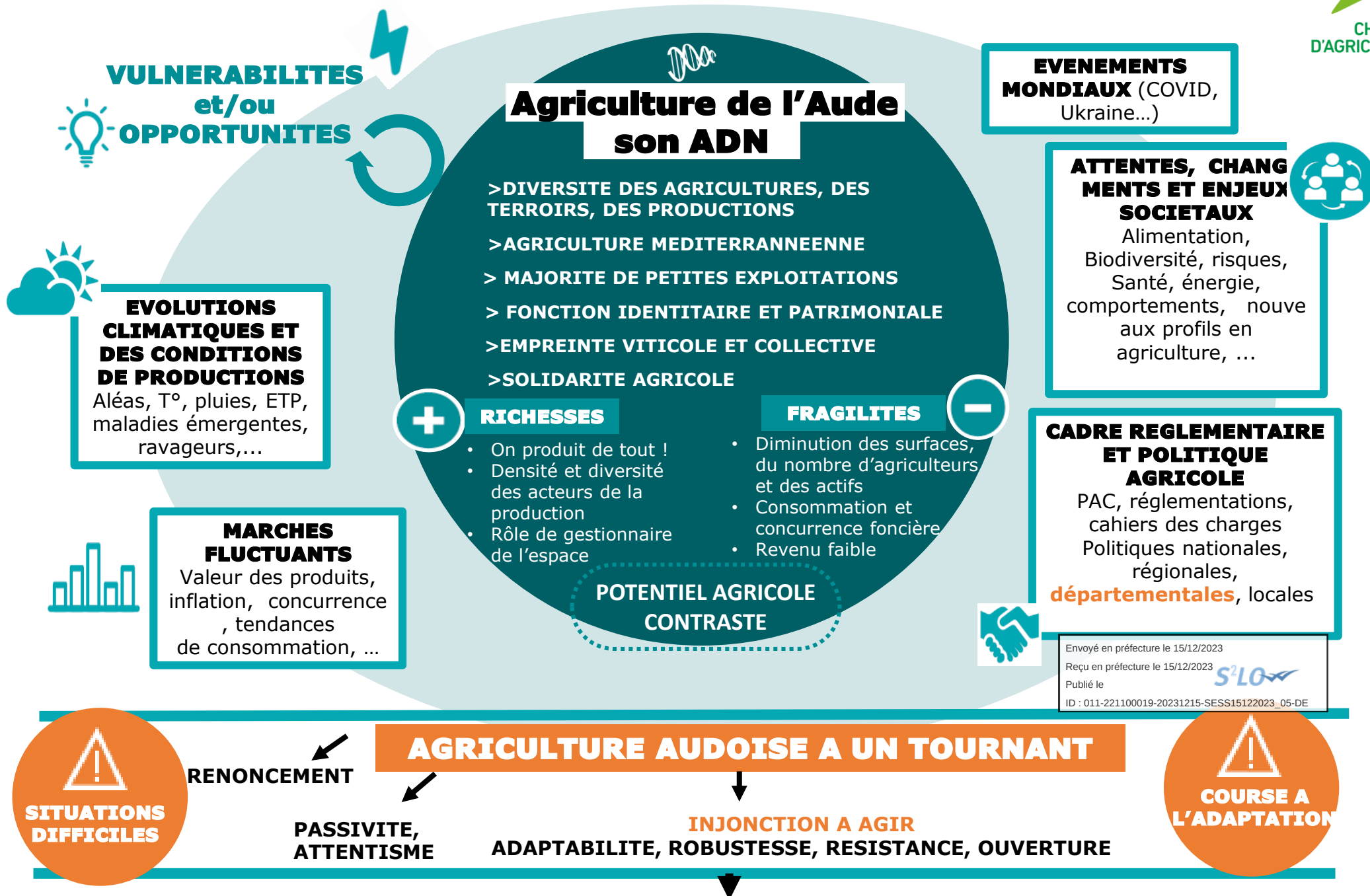
ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE



23

4. SYNTHÈSE

L'AUDE : Mosaïque de milieux (plaine, montagne, coteaux, littoral), ruralité forte, position de carrefour, influences méditerranéennes et océaniques, vents, biodiversité remarquable, impact changement climatique marqué



MUTATIONS DES SYSTEMES EN COURS

Recherche de modèles soutenables sur un plan social, sociétal, environnemental et économique et « déployables »

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le



ID : 011-221100019-20231215-SESS15122023_05-DE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Réalisation : Chambre d'Agriculture de l'Aude
Date : Mai 2023

aude.chambre-agriculture.fr



Avis du CESE sur la stratégie départementale de l'agriculture et de la pêche Novembre 2023

Dans le cadre de ses missions, le CESE est amené à formuler un avis sur les schémas départementaux présentés en Session.

Concernant la stratégie départementale de l'agriculture et de la pêche, les membres du CESE ont pu participer au forum organisé par le Département le 30 octobre 2023. Par ailleurs, une réunion réservée aux membres du CESE a été organisée le mercredi 18 octobre.

A cette occasion, Alain GINIES, vice - président en charge de la commission « Economie de proximité, agriculture et tourisme », accompagné d'Alexandre NOËL, directeur du développement, de l'environnement et des territoires et de Patrick TARDIEU, chef du service agriculture, tourisme et patrimoine, ont présenté les orientations de cette stratégie et débattu avec les membres du CESE.

A l'issue de ces échanges, voilà ci-dessous l'avis du CESE :

En premier lieu, les membres du CESE soulignent l'engagement du Département pour se saisir de ces enjeux qui sont primordiaux pour le territoire audois et ils se félicitent de la bonne prise en compte dans ces travaux des problématiques autour de la pêche.

Les recommandations et contributions du CESE s'organisent autour de 5 axes stratégiques qui constitueront cette stratégie départementale :

Axe 1 : Renforcer le rôle de l'agriculture en matière d'aménagement de l'espace et préserver le foncier agricole

Cette thématique rejoint des orientations pour lesquelles le CESE est déjà intervenu pour souligner la nécessité de préserver les terres agricoles en mobilisant les outils réglementaires de gestion de l'espace existant (zone agricole protégée, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, etc.).

Dans cette logique, le CESE a sollicité le Département pour proposer au Préfet d'ouvrir un siège pour le CESE au sein de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles et Forestiers (CDPENAF) qui est un des dispositifs de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles.

En lien avec l'actualité, le CESE alerte le Département sur le projet de zone logistique sur le secteur de Salvaza à Carcassonne qui va mobiliser des terres agricoles.

Le CESE, conscient, que ces enjeux ne peuvent être de la seule responsabilité du Département, encourage celui-ci à se positionner comme un « facilitateur » pour les autres échelons territoriaux que sont les communes et les intercommunalités qui doivent mettre en œuvre les outils de planification, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'urbanisme (PLU).

Il s'agit là de **construire une véritable politique d'aménagement du territoire**. Une approche globale permettra d'articuler les différents usages de l'espace en particulier dans les zones périurbaines et en proximité des villes (en ayant bien conscience que le développement d'espace agricole, selon les productions, en proximité des zones d'habitat est parfois impossible).

Pour des secteurs plus ruraux et les zones de montagne, il est essentiel de valoriser le pastoralisme et les pratiques d'élevages extensif qui permettent de préserver et d'entretenir des espaces.

Le CESE souligne l'importance du travail sur le repérage et la résorption des friches qui représente des opportunités pour lutter contre les incendies, développer des espaces agricoles, etc. C'est également l'une des pistes pour approcher la « zéro artificialisation nette » (ZAN) et cela peut constituer un enjeu fiscal pour les communes, une friche ne générant pas de taxe foncière.

Axe 2 : Faciliter l'installation des agriculteurs et pêcheurs, soutenir le renouvellement des actifs et améliorer les conditions d'exercice du métier

Le CESE, impliqué dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT), est particulièrement sensible au déficit de production maraîchère. Il souligne l'importance d'accompagner le développement de ce secteur d'activités (installation ou diversification), les outils fonciers (précédemment évoqués) peuvent partiellement apporter une réponse mais ils ne sont pas suffisants, d'autres questions comme la qualité du sol et l'accès à l'eau sont indispensables. La proposition du Département de mise en place de « zones tests » permettant des expérimentations peut également permettre de développer le maraîchage.

Le maraîchage reste une activité fortement mobilisatrice en main d'œuvre. Il est essentiel de pouvoir recourir, même ponctuellement à des renforts, et comme dans beaucoup de secteurs d'activités cela reste très difficile. Les dispositifs mis en place par le Département permettant de cumuler le RSA et une activité agricole saisonnière peut être une solution mais il ne saurait à lui seul répondre aux questions d'attractivité, de pénibilité et de compétences.

Un des aspects qui pourrait participer à redonner de l'attractivité aux métiers d'agriculteur serait le renforcement et l'amélioration des services de remplacement.

Axe 3 : Accompagner le maintien et le développement des systèmes de production durables dans l'agriculture et la pêche

L'agriculture et la pêche, peut-être encore plus que les autres secteurs d'activités, sont déjà confrontés au changement climatique. Le développement de certaines maladies dans l'élevage, le manque d'eau pour poursuivre des activités existantes depuis des siècles comme le pastoralisme, les menaces de disparition de certains poissons, etc. sont autant d'enjeux auxquels l'agriculture et la pêche doivent faire face.

Le CESE souligne l'importance de ne pas opposer les modèles agricoles qui coexistent sur le territoire audois, entre agriculture bio et agriculture conventionnelle. Il **existe des espaces à explorer comme l'agroécologie**.

A titre d'exemple, le CESE souligne la réussite du dispositif déployé par le Département pour la lutte contre le vers de la grappe par la confusion biologique. Ce dispositif a permis de limiter les dégâts causés par ces vers sans avoir recours à des pulvérisations d'insecticides chimiques.

Le CESE souligne le fait que l'implication du Département a été essentielle pour le secteur viticole. Ce type d'initiative, qui repose sur une démarche collective associant agriculteurs, Département et Etat, doit pouvoir être renouvelé pour favoriser ces transitions dans le secteur agricole.

Le secteur évolue mais il a besoin de temps et d'accompagnement pour une conversion-bio, un changement de production ou simplement le développement d'une nouvelle activité (diversification) en particulier pour de petites exploitations.

Dans l'exemple cité, cela a permis d'avoir un changement important des pratiques, ce sont plus de 80% des vignes qui ont été traitées grâce à ce dispositif.

Axe 4 : Promouvoir et favoriser une alimentation territoriale durable

Concernant cet axe, plusieurs éléments sont en lien avec le PAT en particulier le développement de la consommation de produits locaux de qualité, bio ou non, dans la restauration collective.

Le CESE rappelle que cela suppose une implication de tous les acteurs : collectivités, agriculteurs, cuisiniers, acheteurs, transformateurs, ... et cela nécessite également le développement de plateformes logistiques de distribution.

Il souligne l'importance du travail entre producteurs, éleveurs et cuisiniers de la restauration collective pour faire connaître les produits et pouvoir ainsi les valoriser.

De même, le CESE revient sur l'importance de l'éducation au goût pour faire découvrir des produits mais plus globalement sur la nécessité de relier « santé et alimentation ».

Toutes les opérations de sensibilisation de mise en lumière de ces questions, doivent être soutenues, une mention spéciale pour l'opération « des étoiles dans mon assiette » car cela élargit le sujet à la question des métiers.

Axe 5 : Encourager l'innovation et la gestion des milieux et des ressources face aux effets du changement climatique

Le CESE revient sur les enjeux autour de l'accès à l'eau et partage les orientations évoquées sur la volonté de « faire mieux et non plus » en matière d'irrigation en poursuivant entre autres la lutte contre les pompes illicites.

Le CESE souligne la nécessaire vigilance sur le captage des eaux de pluie car cela peut avoir des conséquences sur la pêche en renforçant le taux de sel dans la mer. En matière de pêche, le CESE souhaite également que toutes les actions permettant de lutter contre la prolifération des micro-plastiques soient soutenues.

En conclusion

L'échange autour de cette stratégie a mis en lumière un manque de représentation des métiers de la pêche au sein du CESE. La composition de cette instance relevant de la décision du Département, **le CESE propose que sa composition soit modifiée pour ouvrir un siège aux prud'homies de Gruissan et Port La Nouvelle.**

Le CESE réaffirme l'importance du travail stratégique engagé par le Département, qui même s'il n'est plus autorisé à apporter d'aides économiques (ou sous conditions très restrictives), conserve **un rôle majeur d'accompagnement, de fédérateur, de facilitateur pour ces secteurs essentiels au territoire audois.**

Le CESE souhaite également revenir sur le malaise qui frappe le monde agricole et viticole et témoigner de sa solidarité avec ce secteur où des personnes qui travaillent dur sont contraintes de solliciter des aides sociales comme le RSA, ou sont contraintes de vendre leur terre pour se constituer une retraite décente, etc.

Le CESE déplore également l'absence de mesures afin d'accompagner les pêcheurs dans la reconversion de leurs bateaux **pour les rendre plus sobres et tendre vers des énergies décarbonées.**

Le CESE souhaite poursuivre son engagement au côté du Département sur ce sujet et s'impliquera sur la durée de mise en œuvre de cette stratégie départementale, et portera une attention toute particulière aux dispositifs qui seront expérimentés dans ce cadre.